

QUIMERC'H en BANNALEC

Une exceptionnelle concentration de sites castraux et de voies anciennes

Rémi Toupin
SAHPL

La visite de notre Société à Bannalec en octobre 2011 débuta par l'ascension de la « motte » de Kerguillerm et se poursuivit au château moderne de Quimerc'h.



Fig.1 : L'ascension de la motte de Kerguillerm. Nous en profitons pour remercier vivement tous les propriétaires des lieux visités pour leur autorisation et pour avoir pensé à éloigner les bêtes à cornes qui auraient pu perturber cette harmonieuse procession.

Entre ces deux lieux, sur un petit kilomètre carré, subsiste pour partie une accumulation de sites « castraux » et de voies anciennes que nous n'avons pu visiter convenablement faute d'accessibilité et de temps. Les quelques réflexions qui suivent sont destinées à combler cette lacune. Elles sont issues d'une simple préparation de sortie et illustrent le désintérêt des historiens pour la Cornouaille intérieure entre l'Aven et l'Ellé : quelques études spécialisées, peu de synthèses, manque d'information des responsables comme des particuliers, entraînant par ignorance la destruction des sites... Si ces quelques remarques pouvaient combler ce déficit d'intérêt et capter l'attention de gens plus compétents, notre but serait atteint.

Nous examinerons tour à tour ces sites castraux ou défensifs d'est en ouest comme lors de notre visite, puis leur environnement, en insistant sur l'archéologie et la géographie des lieux, délaissant un peu l'histoire des hommes au profit de celle des terres afin de ne pas trop alourdir notre propos.

J'ai sollicité le point de vue de Nicolas Le Badézet pour la motte de Quimerc'h. Cet article sera prolongé par une présentation de la période révolutionnaire par Jean Jacques Gouriou, président de la « *Société d'histoire du Pays de Kemperlé* » (SHPK), puis Yves Cocoual évoquera une chronique judiciaire ayant impliqué le propriétaire de ces lieux au XIX^e siècle.

Mais tout d'abord une situation générale du secteur :



Fig.2 : Le secteur étudié (Figure 3 reportée sur la carte IGN) se situe entre le bourg de Bannalec et de la vallée de l'Isole, au nord de l'ancienne route nationale N°165 (Grand Chemin de Nantes à Brest sous l'ancien régime).

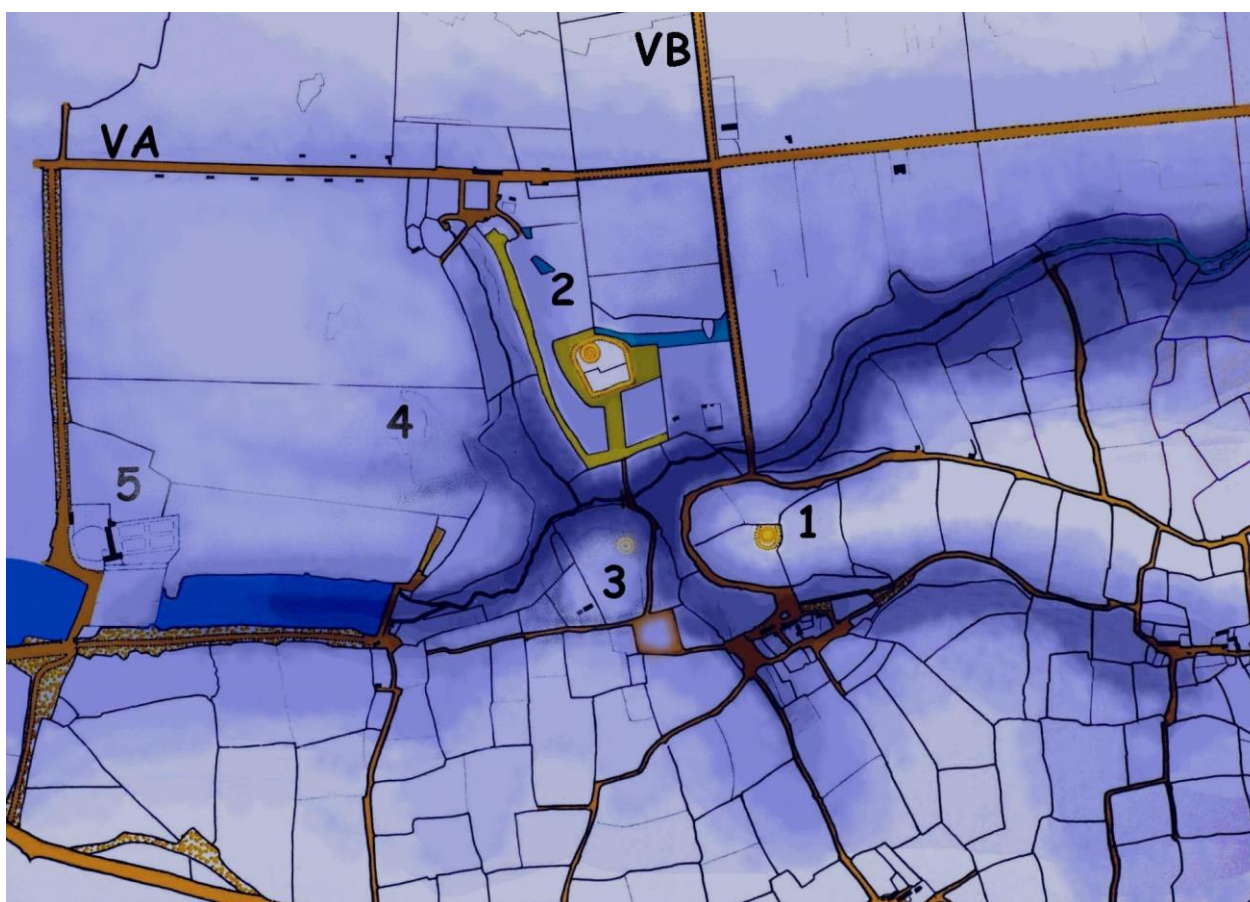


Fig.3 : Le secteur étudié d'après le cadastre de 1844 :

(VA / VB : Les 2 principales voies anciennes du site)

1. Enceinte de Kerguillerm
2. Motte de Quimerc'h
3. Camp du Raqueriou
4. (4/5 ?) Château de Quimerc'h du XIII^e s.
5. Château « moderne » de Quimerc'h

I. Les cinq sites castraux de Quimerc'h en Bannalec

1 : La « motte » de Kerguillerm

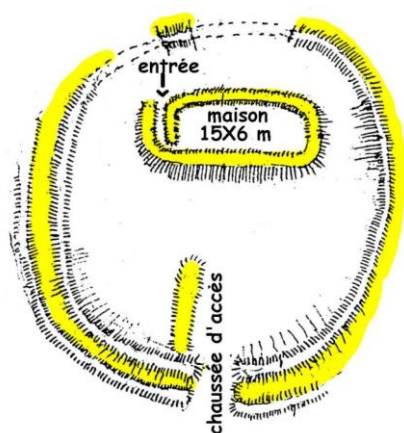


Fig.4: Plan selon Wheeler
(reliefs surlignés)

la colline, dénivelé finissant en zone humide (potentiellement inondable lorsque les chemins d'accès des deux « mottes » sont transformés en digue³, comme c'est le cas pour le château féodal du XIII^e siècle). À l'évidence, les trois sites (Kerguillerm / Quimerc'h / Raquériou) sont interdépendants. Néanmoins le statut de Kerguillerm reste ambigu : s'agit-il du site le plus ancien ayant précédé la motte de Quimerc'h ? Cela pourrait expliquer les réticences des tutelles ducale puis royale à lui reconnaître la qualité de « lieu noble ». Le texte le plus ancien (à ma connaissance) mentionnant Kerguillerm est en effet la

Bien que munis du plan de Wheeler publié par P. Kernevez¹, même les plus initiés d'entre nous peinèrent à identifier les détails (comme la chicane d'entrée de l'habitat) que cet Ecossais dessina puis publia en 1938, manifestation de l'altération de ces édifices en terre. Habituellement qualifiée de « motte », il serait plus judicieux de parler d'« enceinte ». Bornons-nous à signaler que ce monument d'environ 35 mètres d'est en ouest² confine au sommet de la colline de son côté nord où son enceinte est très dégradée. Joutant ce résidu d'enceinte, la zone d'habitat sur une esplanade dominait le reste de l'intérieur de la structure. Pour de plus amples précisions, on se reportera à l'ouvrage précité. À plus grande échelle, certaines particularités du site ont pu participer à la fonction défensive, comme l'à-pic au nord où subsistent des traces de mur en rupture de pente, ou le double dénivelé de part et d'autre du chemin contournant



Fig.5 : Plan Wheeler sur cadastre de 1844 (-* = photos 7 & 8).

¹ Sir Mortimer Wheeler « Notes books of Brittany expedition » (1938). Patrick Kernevez publie les dessins des 2 mottes nous concernant (Kerguillerm & Quimerc'h) dans son ouvrage « Les fortifications médiévales du Finistère » (pages 38 à 42) Skol Uhel ar Vro, 1997. Voir également sa communication dans le N°33 de cette revue (2004-2005).

² Mesures selon P. Kernevez (texte et plan).

³ Le cadastre de 1844 (Fig.5) montre bien que Pont Fertil était aménagé en chaussée supportant le chemin se dirigeant vers le nord (vers Coatsal). Une chaussée est facilement transformable en digue servant à inonder la vallée en amont. En dessous du pont on voit encore des ruines de murs perpendiculaires et se prolongeant de part et d'autre du ruisseau, mais toute interprétation reste hasardeuse car cette zone a été réaménagée (le pont est récent et busé, de plus on mentionne un lavoir disparu)- voir Fig.6.

réformation des fouages de 1426⁴ : « *S'ensuivent les métayers – Kerguillen – Guillaume Derien métayer à Charles du Haultbois sire de Quimerc'h, il a été exempt, le lieu n'est point manoir ancien et noble. Il payera.* ». L'aveu au Roi de Pierre de Tinténac de février 1539⁵ parle au contraire de « *Manoir de Kerguillaume⁶ exempt de fouaige ô ses yssües et ap(ar)tenan(ces)* » et celui-ci figure en bonne place dans la constellation des manoirs du proche fief qui gravitent autour du château de Quimerc'h. De nombreux actes privés du XVIII^e siècle mentionnent le « lieu noble de Kerguillerm ».



Fig. 6 : Pont Fertil vu côté aval: 1= départ chemin de Kerguillerm. 2 = chemin vers le nord (vers Coatsal). 3 = double buse (montrant que le pont a été remanié récemment, mais il est toujours dans le prolongement du chemin de Coatsal comme sur le cadastre de 1844). 4 = reste de mur de part et d'autre du ruisseau.

Le cadastre de 1844 (Fig.5) fait état d'une briqueterie entre Kerguillerm et Quimerc'h ; les fours existaient encore au début du siècle dernier. Elle date peut être des aménagements du début du XIX^e et de la création de nombreuses maisons de serviteurs⁷ le long de la « voie romaine » de Dubuisson Aubenay ; il est possible qu'elle ait servi lors de la reconstruction de la chapelle castrale en 1828 où l'utilisation de la brique est fréquente. Elle est peut-être aussi à l'origine de la légende d'un site romain aux environs de Quimerc'h⁸.

⁴ « Réformation des fouages de 1426 – diocèse ou évêché de Cornouaille » : texte établi par H.&Y. Torchet.

⁵ AD29 – 105J861- février 1539- *aveu au Roy par Pierre de Tinténac et Françoise de Quimerc'h*. Le texte est très facile à lire car il s'agit d'une copie du XVIII^e siècle exécutée à la demande de Joly de Rosgrand Sénéchal de Quimperlé qui connaît quelques démêlés au sujet de ses droits de préséance avec les barons de Quimerc'h.

⁶ Kerguillerm a été parfois appelé Kerguillaume, ce qui peut être source d'erreurs car il existe à Bannalec un autre Kerguillaume dépendant de la seigneurie de Queranquelven et de son vrai nom « Kerguillaume-Allain ». Il ne fait aucun doute que le texte de 1539 vise Kerguillerm car ce même texte mentionne cette famille Derien établie dans « *deux tenües herbregées ô toutes leurs apparten(ances) sitz près le Manoir de Kerguillaume que profitent à convenant Guillaume Derien..etc..* »

⁷ Le toponyme « ty ru » s'explique peut-être de cette manière.

⁸ Le Men est à l'origine de cette légende après avoir publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère* (1874-1875 page 123) que l'on aurait trouvé des « *tuiles à rebord au château de Kymerch* », mais il s'empresse d'ajouter entre parenthèse : « *ce dernier renseignement est à vérifier* ».



Fig.7 : Le double dénivelé de part et d'autre du chemin contournant la colline de la motte de Kerguillerm (vue vers le nord à partir du point* de la figure 5). A gauche la zone potentiellement inondable, au fond la motte de Quimerc'h (astérisque), à droite le bas de la colline de l'enceinte de Kerguillerm.



Fig.8 : Le même chemin de contournement (vue inverse vers le sud à partir du point* de la figure 5).

2 : La motte de Quimerc'h.



heureusement, les édifices les plus anciens ont cohabité sans se nuire ni se superposer, s'agglutinant autour de la même vallée (inondable ?) qui matérialise ce périmètre extérieur. Pour la motte de Quimerc'h qui s'est établie sur un terrain en pente douce et ne tire aucun parti du relief, cette seconde enveloppe doit aussi être recherchée dans les chemins ou même la lisière de la forêt, éléments identifiables sur le cadastre de 1844 qui décrit parfaitement ces abords. Ainsi cette motte s'insère dans un quadrilatère délimité par des vallées au sud et à l'ouest et par



Fig.10 : vue panoramique de la motte côté est prise de l'intérieur de l'enceinte subsistante.

deux voies supposées très anciennes à l'est et au nord. Sur ce dernier chemin que Dubuisson- Aubenay qualifiait déjà de « romain » en 1636 se greffe une entrée visiblement aménagée de manière ostentatoire (voir ci-dessous la double entrée du château du XIII^e ainsi que l'étude de ces chemins). Certaines parcelles de futaies (donc anciennes lors de l'élaboration du cadastre) sont curieusement alignées (cf. Fig.9) et semblent souligner ce second périmètre, résidus de la lisière de la forêt⁹ côté est.

Au sud se trouve l'entrée principale de la motte à laquelle on accède par « le vieux chemin » qui franchit la vallée sur une chaussée-digue puis contourne le plateau et le camp du Raqueriou où il retrouve son vrai nom « hent coz »¹⁰. Le cadastre marque bien cette entrée sud sur l'enceinte de la basse cour (cf. Fig.16&20) ; il délimite bien également la division de cette dernière.



Fig.11 : La motte de Quimerc'h par Wheeler vers 1938. Ne subsiste actuellement que le secteur surligné en jaune. Dans l'angle nord-est se situe la motte entourée de son fossé. Les quatre formes arrondies dans la basse cour sont des fonds d'habitation, les deux subsistantes sont encore bien visibles.

⁹ Fréminville nous dit qu'avant la construction de la forteresse du XIII^e siècle, « les sires de Quimerch dominaient en ce pays et habitaient un autre château dont j'ai retrouvé les traces à quelque distance du premier, dans la forêt qui l'avoisine. Ce vieux château, dont l'édification doit remonter aux premières époques de notre architecture militaire, consistait en une seule grosse tour élevée sur un keep à l'extrémité d'une enceinte de figure ovale. On en distingue encore très bien tous les contours ».

¹⁰ La francisation des noms de lieux qui a concerné les abords de la forteresse médiévale jusqu'à la motte et jusqu'à Penquelen au nord a fait perdre tout intérêt à la toponymie sauf dans de rares cas où l'ancien nom a été repris (traduit) comme c'est le cas pour ce chemin.



Fig.12 : La motte de Quimerc'h, vue du nord : à gauche (Est), le reste de l'imposant talus d'enceinte qui devait envelopper la motte à l'origine (l'impression de « bombement » de la prairie devant la motte résulte probablement de son arasement) .



Fig. 13 : Vue du fossé dans l'angle sud-est en partie comblé par les gravats provenant des destructions.

Cette portion sud de l'enceinte qui existait encore lorsque Wheeler fit ses relevés à complètement disparu. Selon P. Kernevez¹¹, Sir Wheeler considérait la motte de Quimerc'h comme le « *meilleur exemple de motte à basse-cour qu'il ait examiné dans le Finistère* ». Son croquis, un peu approximatif reste globalement exact ; nous avons pu le vérifier en effectuant nos propres relevés topographiques du quart nord-est subsistant. La disparition des trois quarts de la structure en moins d'un siècle illustre bien nos inquiétudes. Le fossé à l'angle sud-est de la motte (Fig.13) est à demi comblé par les gravats provenant de ces démolitions.

¹¹ Patrick Kernevez, « *Les fortifications médiévales du Finistère* », p. 38.

Fort heureusement nous disposons d'un cadastre très détaillé. Par ailleurs les images satellites très contrastées confirment les formes de ces structures disparues. L'ensemble de ces sources permet de proposer le plan suivant (Fig.16).:

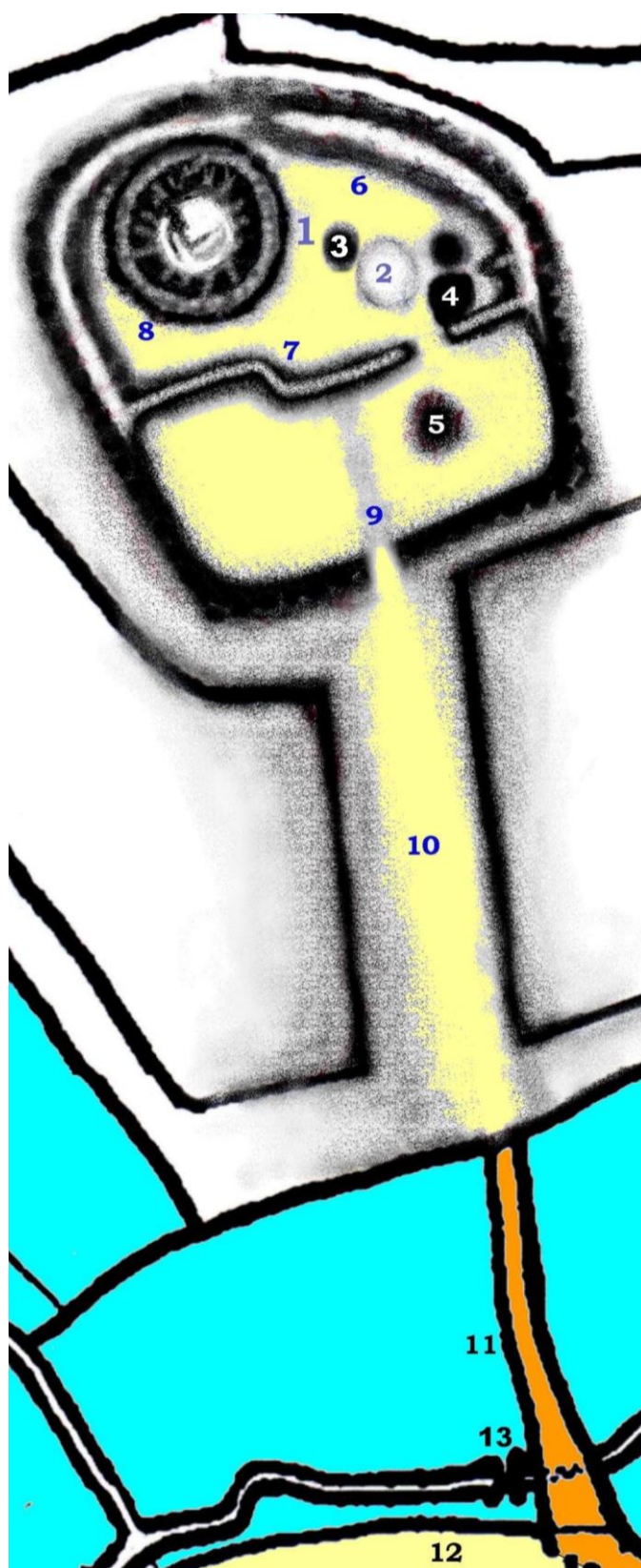


Fig. 16 : Plan (d'après cadastre, Wheeler et nos relevés)



Fig.14 : Vue aérienne contrastée des structures disparues.(Géobretagne)

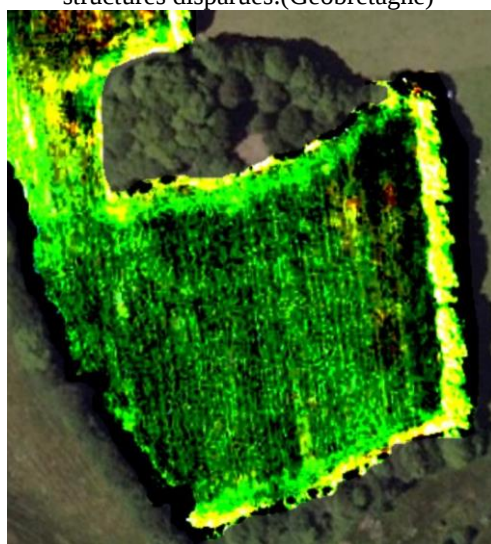


Fig.15 : éclairage latéral inverse (Géoportail).

Ce plan établi à partir du vieux cadastre, du dessin de Wheeler, des souvenirs des témoins ayant assisté aux destructions les plus récentes, ainsi que de nos propres constatations, demandait à être confirmé par des relevés plus précis ; ce fut entrepris sous la direction de Nicolas Le Badézet qui m'a de plus fait parvenir le résumé de ses observations : « La motte associée à une basse-cour se trouve sur un terrain en pente légère isolée à l'ouest par un talweg et au sud par un ruisseau. Le choix de l'implantation ne découle pas de la recherche du lieu le plus aisément défendable de cette zone. Pour autant, la motte avec son diamètre de 35 à 40 mètres à la base fait partie des tertres les plus imposants qui existent en Sud-Bretagne. En fait, on admet que plus que la dimension de la motte, c'est la dimension de la basse-cour qui rend le mieux compte de l'importance de son possesseur et ici encore le site apparaît particulièrement impressionnant avec une basse-cour mesurant originellement 80 mètres sur 100 mètres environ d'après les traces repérées sur les photographies aériennes. La portion du talus de celle-ci qui reste en élévation nous indique qu'il avait une largeur à la base dépassant par endroits les dix mètres.

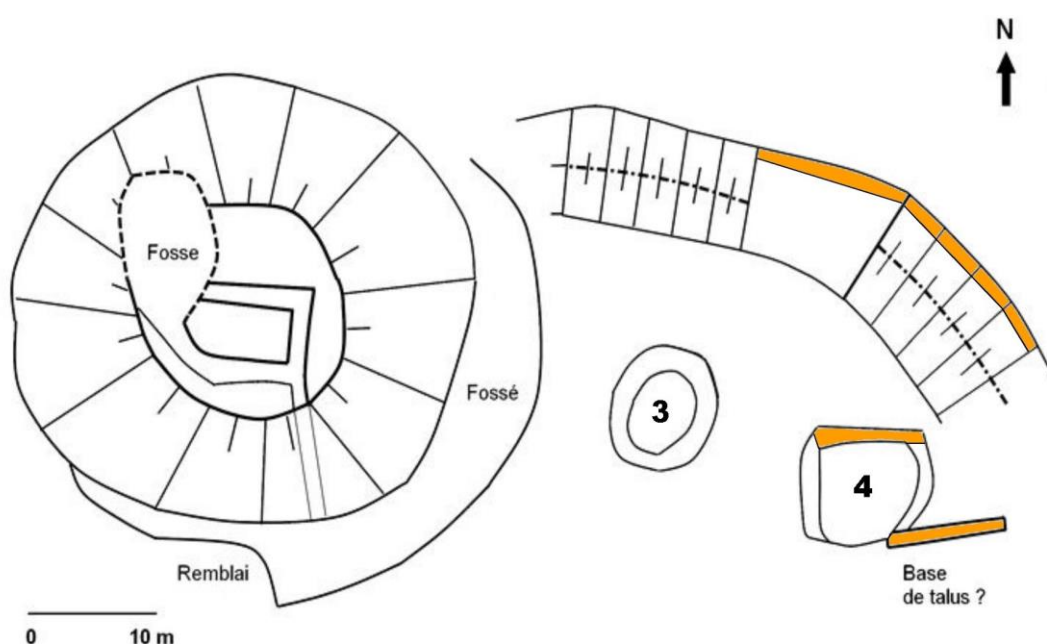


Fig.17 : Relevés SAHPL. En couleur, les zones supposées maçonnées.
Les espaces 3 & 4 correspondent aux fosses d'habitats notées sur le plan (Fig. 16).

Le tertre de la motte, d'une dizaine de mètres de hauteur, est de forme irrégulière : il mesure 40 mètres de longueur à la base pour l'axe est-ouest et 35 mètres pour l'axe nord-sud. Il a visiblement connu des bouleversements. Une large fosse entaille tout le flanc nord-ouest du tertre et est prolongé sur le sommet par une tranchée de faible profondeur qui forme un quadrilatère. L'allure générale du fossé pourrait être l'indice d'une fouille ancienne sans que ce ne soit certain. La tranchée de la plate-forme sommitale reste inexpliquée. Cette plate-forme est elle aussi irrégulière, son diamètre oscillant entre 16 et 20 mètres.

Les parois du tertre présentent de façon résiduelle une « chape » formée de petites pierres irrégulières mais dont l'ordonnement ne laisse pas de doute quant à leur fonction. Ces pierres sont jointives et recouvrent partiellement celles qui leurs sont inférieures, toujours avec la même inclinaison. Les vestiges visibles sont surtout présents sur le rebord de la plate-forme sommitale et sur la paroi est. Ce sont sans doute ces résidus de chape sur le pourtour du sommet que P. Kernevez a interprété comme « une muraille épaisse de 1,5 à 2 mètres » (KERNEVEZ (P.), Les fortifications médiévales du Finistère, Skol Uhel ar Vro, 1997, p. 38). La douve entourant probablement entièrement le tertre à l'origine n'existe plus que des côtés est et sud où elle a été partiellement remblayée. De nombreuses pierres forment l'essentiel de ce remblayage.

Si la basse-cour a été largement détruite, nous pouvons reconnaître au milieu de nombreuses perturbations les fondations de deux bâtiments situées au nord-est. Le plus proche du tertre semble avoir une forme circulaire alors que l'autre présente un côté droit. Les fondations d'un mur de pierre d'un mètre de large longent ce dernier en direction du talus de la basse-cour. Les vestiges correspondent exactement au relevé de Sir M. Wheeler qui faisait apparaître deux autres bâtiments dans la partie sud et un petit talus d'axe est-ouest séparant la basse-cour en deux. »

Ajoutons quelques commentaires en suivant la numérotation du plan (Fig.16) :

1 : Motte (détaillée ci-dessus par Nicolas Le Badezet).



Fig.18 : Parement de pierres en tuilage sur le flanc est de la motte.

2, 3, 4, 5 : Traces d'habitats. Les éléments 3 et 4 sont en creux et encore bien visibles (cf. : Fig 16, 17 & 19), même si le site est pollué par l'apport de gravats¹² qui incitent à la prudence dans l'interprétation. ; la zone n°3 paraît plutôt circulaire comme la voyait Wheeler, mais la n°4 (Fig. 19) tend vers un contour rectangle (conformément aux observations de P. Kernevez), en raison de l'existence de deux murs parallèles délimitant son emprise au sol (cf. plan Fig.17). Le N°2 semble être une butte de remblai provenant des destructions. La quatrième forme dépressionnaire observée par Wheeler au nord de la zone n°4 existe bien mais ne nous a pas paru pouvoir être qualifiée en son état actuel de fond d'habitat (rappelons que Wheeler avait pu observer un site en bien meilleur état...). Quant au N°5, il correspond très exactement à une anomalie phytologique sur certaines vues satellites très contrastées (fond d'habitat de Wheeler ou puits¹³ mentionné par Kernevez ?).

¹² Déchets modernes de parpaings jusque dans les fosses d'habitat.

¹³ Selon les témoignages recueillis par P. Kernevez, « un puits semble avoir existé dans la basse-cour ».



Fig.19 : Le fond d'habitat n°4 vu du talus d'enceinte. Au fond la masse sombre de la motte.

6 : Le talus d'enceinte ne subsiste qu'au nord-est où il est relativement bien conservé et peut dépasser les 2 mètres de haut côté extérieur¹⁴ (près de deux fois moins à l'intérieur de l'enceinte). A l'origine, il devait enclore toute la basse-cour, y compris la partie sud détruite ; cependant, les témoins de cette destruction vers le milieu du siècle dernier parlent d'une zone plate se terminant par une « douve » et non par un talus. Des modifications beaucoup plus anciennes sont probables étant donné que cette partie sud correspond à la parcelle 39 du vieux cadastre s'intitulant « le jardin du vieux château » (« terre labourable »).



Fig.20 : enceinte côté extérieur maçonné (nord-est). Peut-être un talus accolé comme le suggère le cadastre (Fig.16) ?

7 : Le cloisonnement que Wheeler représente comme un talus est interrompu par un passage très décalé par rapport à l'axe du monument. La forme très régulière de l'enceinte suggère une seule basse-cour cloisonnée plutôt qu'une motte à deux basses-cours, mais il est permis d'en douter étant donné la différence de traitement entre le nord et le sud de l'enceinte (cf point 6 ci-dessus). Malgré l'accumulation des déblais, on observe encore dans l'angle sud-est de ce qui subsiste, un affleurement d'une structure en pierres bien rectiligne dans le prolongement du côté sud de l'habitat n°4 vers l'enceinte (voir plan Fig.17) : il s'agit de toute évidence de ce talus de séparation.

8 : Partie remblayée avec débordement des gravats dans le fossé sud-ouest de la motte (cf : Fig. 13 ci-dessus).

9, 10, 11, 12 : Accès à la motte par le plateau et camp du Raquériou. La sortie sud au point 9, coupant l'enceinte, figure bien sur l'ancien cadastre¹⁵. Les témoins évoqués ci-dessus se souviennent d'une sortie « donnant vers Kerguillerm » (ce ressenti résulte du confinement de

¹⁴ De ce côté la base semble maçonnée (Fig.20). Peut-être s'agit-t-il d'un talus venu doubler l'enceinte primitive.

¹⁵ Accessible sur : <http://www.archives-finistere.fr/medias/medias.aspx?Instance=Exploitation> (= Site des Archives départementales du Finistère.

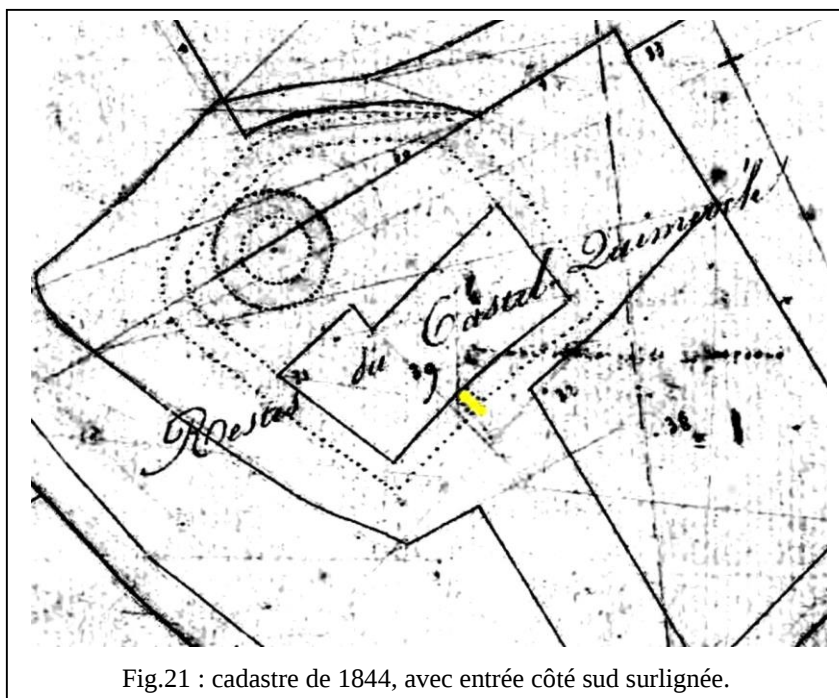


Fig.21 : cadastre de 1844, avec entrée côté sud surlignée.

la motte dans un angle de l'enceinte : un axe motte/sortie s'écarter de l'axe de la structure). **11** : chaussée-digue (cf. Fig.24). **12** : plateau du Raquériou. Le point **10** est situé dans la parcelle 37 de l'ancien cadastre¹⁶ classée « taillis et lande » (sous le nom de : « le champ de Penvern et pourtour du vieux château »), dont la forme et le nom évoquent des structures externes déjà mentionnées. De plus cette portion de la parcelle peut s'interpréter comme la prolongation de la chaussée-digue du Raquériou.

Le dessin ci-dessous est une vision très personnelle de ce qu'a pu être la motte de « Castel Quimerc'h » :

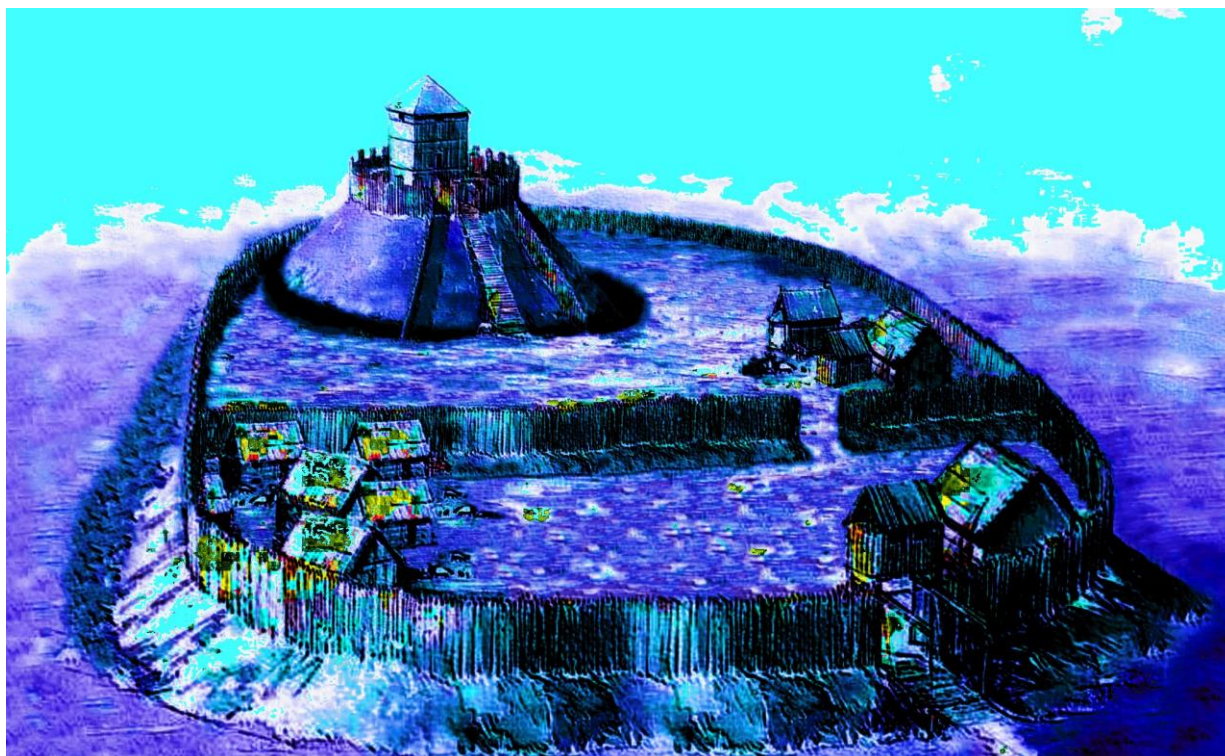


Fig.22 : La motte de « Castel Quimerc'h » (images internet modifiées et adaptées à notre cas).

¹⁶ voir parcelle colorée sur la figure 3 ci-dessus.

3 : Le camp du Raquériou

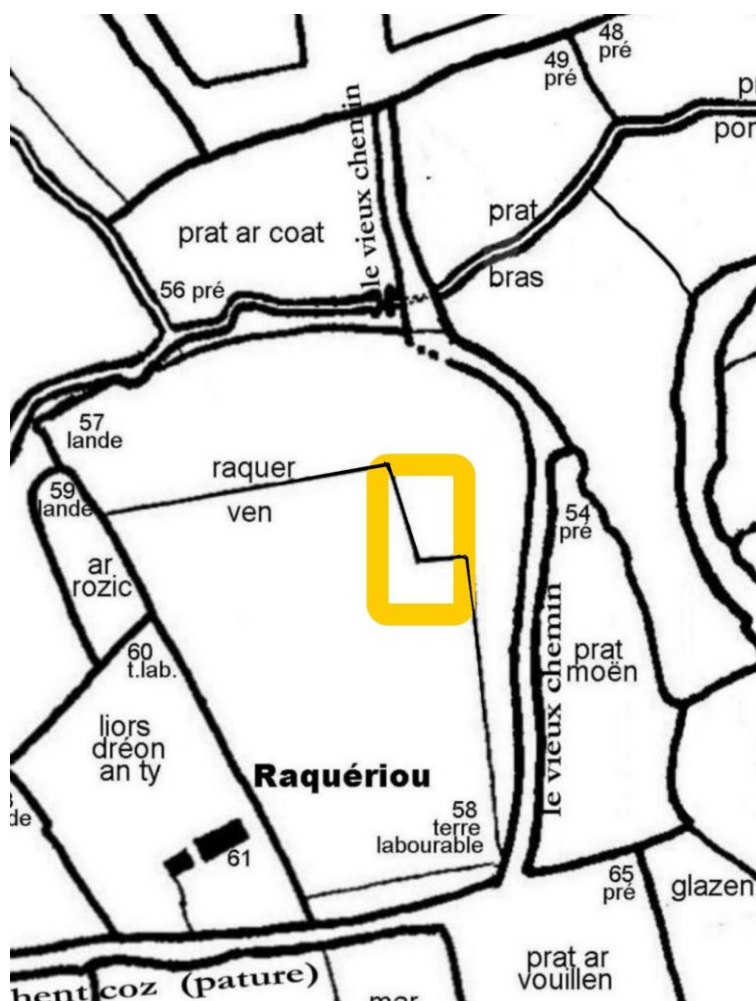


Fig.23 : cadastre 1844 du Raquériou.

La première mention de ce camp est due à Flagelle¹⁷ dans le Bulletin de la Société Académique de Brest de 1876¹⁸ : « autre camp retranché à Raquériou, à 400 mètres sud du vieux château de Quimerc'h et à 300 mètres ouest du camp de Kerguillerm, section G n^{os} 57 et 58 ». Les auteurs qui suivirent ne firent que reprendre ses observations¹⁹, sauf Marcel Kervran²⁰ qui fit le constat vers 1970 que « la motte du Raquerou...a été rasée il y a une dizaine d'années pour faire place à des cultures ».

Il est situé sur un promontoire carré que contourne le chemin nommé « an hent coz » au sud, et « le vieux chemin » à l'est et au nord (en zone où les aménagements des abords du (des) château au début du XIX^e siècle ont abouti à une francisation²¹ des noms de lieux). Le chemin était encaissé au sud (où il a été

¹⁷ Flagelle était bien plus qu'un simple amateur d'archéologie : son nom figure sur le cadastre de 1844 de Bannalec ainsi que de nombreuses communes du Finistère en tant qu' « expert agronome » ou qu' « expert arpenteur ». Son rôle était d'évaluer la valeur agricole des terres et de les répartir en catégories (landes, terres labourables, prés, pâtures, etc.). Aussi est-il à l'origine de la division du champ appelé Raquer Ven en deux parcelles : n^o57 (lande) et n^o58 (terre labourable), cette délimitation chevauchant notre « camp » comme le montre l'image satellite. Ses écrits découlent donc d'observations de terrain. Il a publié quelques articles remarquables dont une description du « mur du Duc » de Coatloc'h dans le bulletin de la Société Archéologique du Finistère (1875), mais surtout une compilation de ses observations dans le Bulletin de la Société Académique de Brest (T.4 1876-1877) article désormais cité dans de nombreuses monographies locales de communes du Finistère. Etant donné l'extrême concision de ses écrits, il serait intéressant de retrouver ses brouillons et notes de terrain et les déposer aux archives départementales par exemple ... Une bouteille à la mer...

¹⁸ Téléchargeable sur Gallica =

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k207556v.image.langFR.r=bulletin%20societe%20academique%20brest>

¹⁹ Par exemple Du Chatellier en 1907 (« Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère – inventaire des monuments de ce département des Temps Préhistoriques à la fin de l'occupation Romaine ») qui parle d'un « camp à Raquériou, formant triangle avec celui de Kerguillerm, dont il est distant de 300 mètres, et la motte du vieux château de Quimerc'h ».

²⁰ Marcel Kervran, *Bannalec à travers les âges – 1000 ans d'histoire*. P.22

²¹ Cette francisation a appauvri considérablement la toponymie comme le montre le nom de Porz Braz qui avait disparu du cadastre mais qui a ressurgi ensuite comme pour mieux nous indiquer les limites de la basse cour du château du XIII^e siècle.

comblé), fermant ainsi un plateau carré²² où était situé le « camp » ; c'est donc vraisemblablement tout le plateau (et pas seulement le « camp ») qui a été occupé (et peut-être enclos) comme le suggère la toponymie : selon Deshayes²³ ce mot signifie « faubourg » (ou « sortie de village » selon les cas). Cette toponymie souligne de plus une dépendance par rapport à la motte de Quimerc'h, confirmée par l'existence et le tracé très particulier du « hent coz » qui contourne tout le Raquériou pour accéder à la motte par une chaussée-digue (dans la zone humide entre les parcelles 56 & 49). (Voir également Fig.39).



Fig.24 : La chaussée-digue de Hent Coz, reliant la motte de Quimerc'h au plateau du Raquériou : La vue a été prise de l'angle nord-est de ce plateau (cf Fig.16). L'amont est à gauche. L'aval à droite est masqué par une rangée d'arbres implantée sur un reste de talus surmontant ce côté de la digue.

1) motte de Quimerc'h. 2) chaussée surélevée traversant la zone humide. 3) bord du plateau du Raquériou.

²² On ne peut donc exclure que l'ensemble du plateau ait bénéficié par le passé d'un dispositif défensif.

²³ Albert Deshayes, « Dictionnaire des noms de lieux bretons », page 157 (éditions Le Chasse-Marée/ArMen)

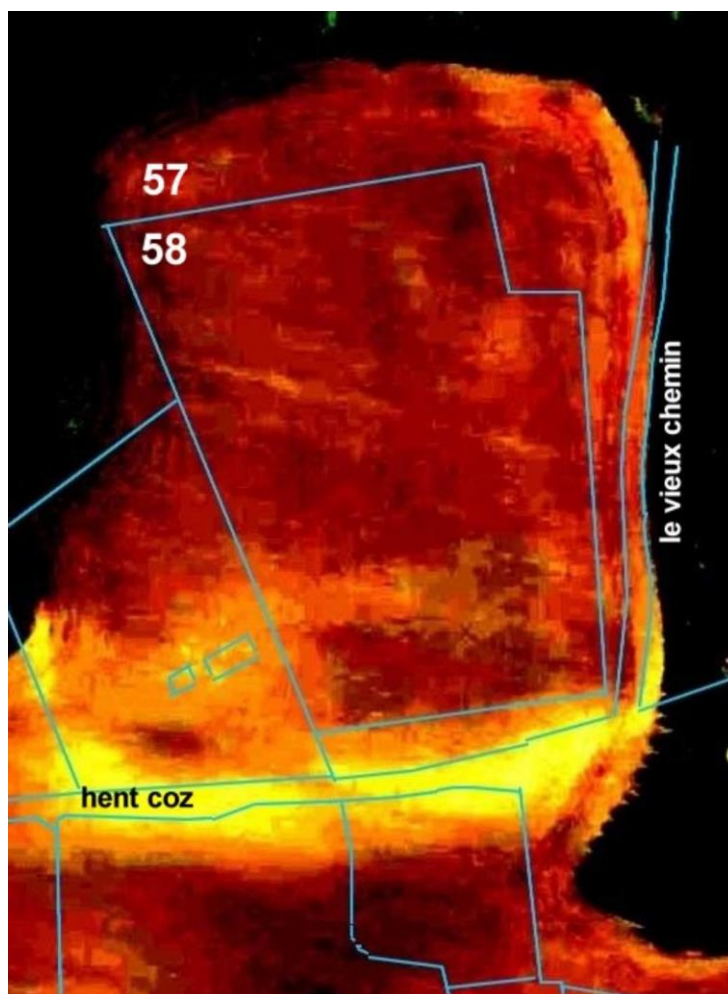


Fig.25 : Vue du camp du Raqueriou avec en surimpression et en traits fins bleus, le parcellaire du vieux cadastre (image aérienne du site GéoBretagne fortement contrastée). .

Toute trace de ce camp semble avoir disparu. Il nous reste un ultime recours pour le ressusciter : les vues aériennes. Les anomalies phytologiques sont capricieuses selon les cultures, la pluviométrie, etc. Pourtant au moins deux sites consultés sur Internet ont donné un résultat positif. Sur GéoBretagne, on voit nettement, une fois l'image fortement contrastée, notre camp dans l'angle nord est du plateau, coupé par la séparation des parcelles 57 et 58 dessinée par Flagelle. Une portion nord-sud de cette ligne de séparation semble suivre une autre structure paraissant être un ancien chemin passant par le centre du camp (et très exactement dans l'axe de la sortie de la motte alors que le hent coz fait un léger écart pour contourner le plateau²⁴). Il serait hasardeux de tirer d'autres conclusions car nous sommes à la limite de la lisibilité²⁵. L'autre intérêt de cette image est de souligner la forme carrée du plateau du Raquérou (les zones noires à l'ouest, nord et est sont

des zones boisées et/ou humides et en contrebas de la zone cultivée du plateau ; le chemin an hent coz qui ferme la structure, bien que comblé est cependant encore dans une zone dépressionnaire.)

Les traces écrites sont également bien rares ; je n'ai trouvé qu'un seul texte de 1747, perdu dans les archives notariales²⁶, décrivant sommairement ce lieu : Baillée des « *parcs et pïescs de terre dépendants du lieu noble des Raqueriou situés près le Moulin du Chateau de Quimer et aux issües des villages de K(er)guillaume ou K(er)guillerme, et Locmarzin...* ». Cette qualité de lieu noble ne se retrouve pas dans les archives régaliennes. Comme pour Kerguillerm c'est seulement dans la mémoire seigneuriale qu'on lui reconnaît ce statut, indice de son importance aux premiers temps de la féodalité²⁷.

²⁴ Signalons également sur cet axe hypothétique, ce que l'on peut interpréter comme un pont sur le vieux cadastre (point n°13 Fig.16), pont trop proche de la chaussée pour présenter un intérêt pratique.....

²⁵ Ainsi, le trait double dans l'angle ouest de la parcelle 57 n'est à l'évidence qu'un passage d'engin agricole..

²⁶ A.D.29 Le Priat 1747 (4°228-55) -29 novembre 1747 : Baillée à convenant et domaine congéable du **lieu noble** du Raqueriou par le sieur Briant à Jacques Le Tallec de Ty Rolland. La même année, dans les archives du notaire Guichart, on trouve la vente & la possession de ce bien roturier (qui n'est alors pas qualifié de « noble »)

²⁷ L'aveu de 1539 précité ne parle pas du Raquérou comme lieu noble ni même dans les domaines congéables, mais comme dépendant de la **seigneurie de ligence autrefois à Jehan de Cornouaille** puis aux **Heznant** : « *Item la seigneurie de ligence à cause d'un parc appelé Le Raquayros que profitent les hommes de laditte dame de Heznant dud(ict) Manoir de K(er)lagadic...* » - indice du probable apparentement de ces familles.

4 : Le château des XIII^e - XV^e siècles.

A la motte de terre et de bois a succédé²⁸, probablement vers la fin du XIII^e siècle²⁹, une forteresse en pierres. Le problème de la récupération des matériaux ne se posant pas, la motte castrale a survécu alors que le château de pierre a été rasé en 1828 pour construire la bâtisse moderne figurant sur le cadastre de 1844. Sans la description détaillée accompagnée d'un dessin qu'en fit, de mémoire, le Chevalier de Fréminville³⁰ entre ces deux dates, on n'évoquerait plus le souvenir de cette imposante forteresse dont personne ne peut désigner l'emplacement. Les Quimerc'h (mentionnés dès le XII^e siècle³¹) obtinrent donc très tôt le droit d'édifier un château vraisemblablement à raison de leurs liens de sang³² avec la famille comtale puis ducal des Cornouailles.

En 1420, la seigneurie fut érigée en baronnie par le duc Jean V qui voulu remercier Hevin de Quimerch « *qui l'avait aidé à se délivrer des mains des Penthievre. Il fut fait chambellan du duc, qui lui accorda une justice à quatre piliers* ». ³³

En 1472, Charles de Quimerc'h remania le château sur autorisation de François II, duc de Bretagne qui « *permit au seigneur de Guimerch de contraindre ses vassaux à travailler aux fortifications du chateau* ». ³⁴

En 1494, la communauté de ville de Quimper recommande à son miseur de prendre pour modèles pour la construction d'une des tours des remparts de la ville, celles de « *Conc³⁵ et du château de Keinmerc'h en Bannalec* »

En 1526 cette seigneurie passe aux Tinténia (autre famille dévouée à la maison ducal) par mariage.

L'aveu de 1539 précité mentionne « *le Manoir et chasteau de K(er)ymerch ô ses douffves, pont levis et forteresse, jardrins, garaines, vergiers, estancz, moullins, boys, forest, prez, prairies, ô toutes ses yssuës et apparten(ances) contenant en terre soubz bois mille journeaux ou environ, terre sous labour doze journeaux et en terre soubz pré dix journeaux...* ».

²⁸ Rien ne prouve cette filiation, mais plusieurs indices vont en ce sens : la double entrée, la symétrie des sites, l'appropriation toponymique de la motte, l'appréciation de Wheeler, l'accès à la motte envisagé ci-dessus... Le Chevalier de Fréminville dit par ailleurs que bien avant la construction de ce château du XIII^e siècle « *les sires de Kymerc'h dominaient dans la paroisse de Balanec, et habitaient un autre château dont j'ai retrouvé les restes à quelques distances du premier, dans la forêt qui l'avoisine. ...* ». L'hypothèse de M. Kervran situant la motte primitive sur la hauteur au confluent des deux vallées (à l'ouest de la motte étudiée de l'autre côté de la vallée en direction du moulin) semble donc devoir être écartée. (Selon lui, les trois sites du Raquérou, Kerguillerm et de la motte « de la Forêt-Quimerc'h » n'étaient que des « postes avancés » chargés de défendre la motte principale disparue ainsi que le château qui l'avait remplacé. - « *Bannalec à travers les âges* » - page 27.) Cet auteur propose (page 52) un autre emplacement pour le château disparu : sur une esplanade de 2 hectares surplombant l'étang du moulin, là où aurait survécu jusqu'à nos jours le vieux puits qui était situé au milieu de la cour (et dont il publie une photographie page 54).

²⁹ Selon l'évaluation du Chevalier de Fréminville.

³⁰ Chevalier de Fréminville « *antiquités du Finistère*. 1835. ».

³¹ Cartulaire de l'abbaye Sainte Croix de Quimperlé – charte LXX. (1084-1131).

³² Dubuisson-Aubenay écrivait vers 1637 (« *itinéraire de Bretagne* ») que « *oultre lequel bourg (=Bannalec), appartenant au Baron de Kaimersch, à un canonade prez, est le chasteau de Kaimor ou Kaimersch, vulgo Kimer, ancienne baronnie et la plus illustre noblesse du nom maisme, dans le pays de Cornouaille, dont maisme ils portoient les armes, à scavoir : d'argent à un croissant montant de gueules, mais brisées d'autres alliances..* ». La similitude des blasons traduit des liens matrimoniaux ou une division successorale que l'on rencontre au XI^e siècle surtout dans les zones peu habitées : or c'est le cas des possessions des Quimerc'h qui en dehors du chef lieu du fief s'étendent surtout sur St Thuriën, Querrien, Tréméven, c'est à dire sur l'ancienne et immense paroisse primitive de Uliac, très boisée et peu peuplée et qui a disparu très tôt de ce fait. Voir par ailleurs Le Guenec (« *nos vieux manoirs..* » p.4) : « *Il a existé une famille de Keymerc'h, que M. de Blois présumait être sortie d'une branche cadette des vieux rois et comtes de Cornouaille* ».

³³ Dictionnaire d'Ogée 1778

³⁴ Dictionnaire d'Ogée 1778.

³⁵ =Concarneau où Charles de Keynmerc'h était capitaine en 1457.

L'aveu du 22 aout 1681³⁶ mentionne, en plus des douves, des « contre-douves », ainsi qu'un colombier, une cour et une basse-cour.

La description par le Chevalier de Fréminville reste la plus complète³⁷ : « A un quart de lieue... (du bourg de Bannalec) sur la gauche du grand chemin, s'élève le beau château de Kymerc'h ; sa situation est admirable entre la lisière d'une belle forêt de hêtres et les **bords d'un vaste étang**. Au nom de ce château, **véritable forteresse**, se rattachent les souvenirs des brillantes époques de la chevalerie, et ses tours **majestueuses** portent l'empreinte de la gloire et de la puissance féodales.

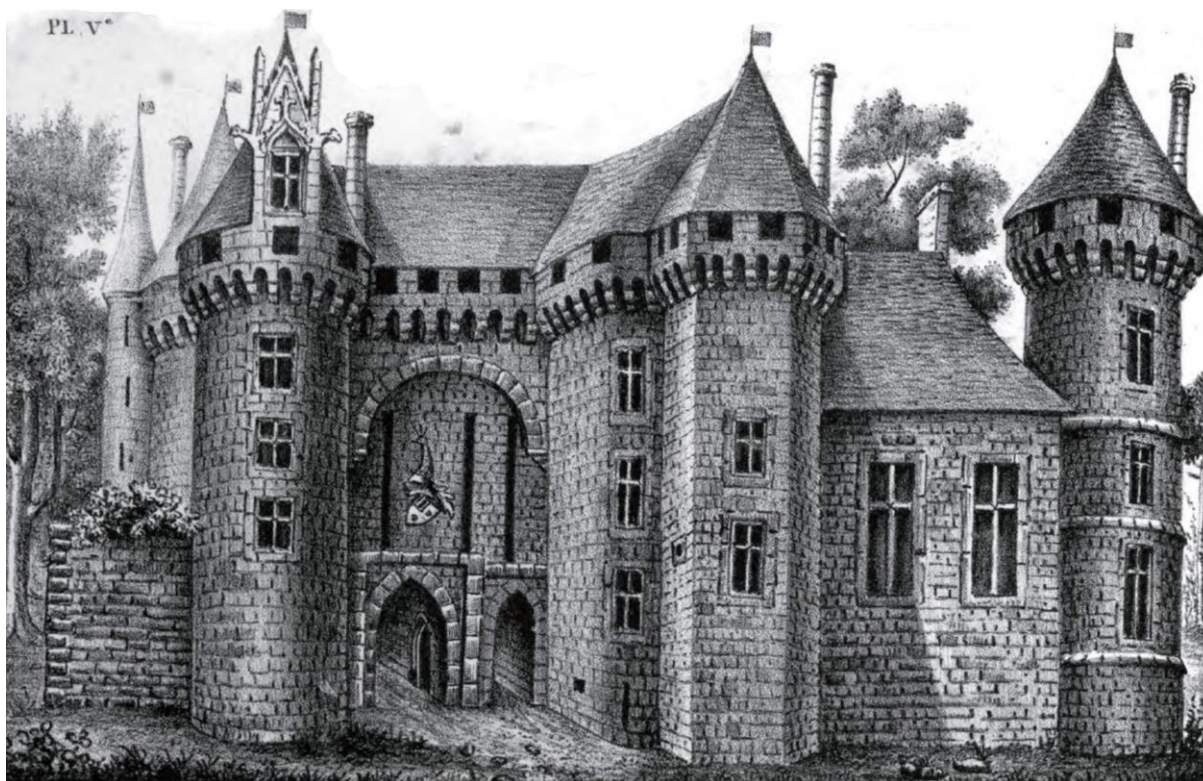


Fig.26 : Le château de Quimerc'h dessiné par Fréminville postérieurement à sa démolition en 1828 et avant 1835 (Le dessin en exagérant la taille des fenêtres et des pierres des murs donne une impression de fragilité)

Son plan est carré et le portail se trouve du côté qui regarde l'étang, en face de la chaussée qui le traverse. Il y a grande et petite porte à arcades ogives, et qui étaient fermées chacune par une herse et un pont levés ; le corps de garde est pratiqué à droite ; sous la voûte de la petite porte ou porte de ronde. Deux tours rondes, jointes par une courtine, à galeries saillantes et machicoulis, forment la défense du portail ; au-devant de la tour de droite, lui a été adossée, dans les temps moins anciens, une forte tour hexagone. Ces tours sont surmontées de toits en flèche avec de grandes fenêtres accompagnées d'ornemens gothiques. A l'angle droit de la façade est une tour ronde, moins forte que celle du portail. Aux angles opposés du carré sont deux autres tours rondes, dont celle de gauche, qui est la plus grosse et la plus forte de toutes, était le réduit ou donjon ; une tourelle qui lui est jointe, y sert de cage d'escalier. Les remparts, qui unissent toutes ces tours l'une à l'autre, ont huit pieds d'épaisseur ; le tout est parfaitement bien construit en pierres de taille, et eût bravé pendant

³⁶ A.D.29 – 105J862

³⁷ Christophe-Paulin de la Poix, dit le Chevalier de Fréminville (1787-1848). Le dessin ci-dessus est extrait de : http://books.google.fr/books/about/Antiquit%C3%A9s_de_la_Bretagne.html?hl=fr&id=8k4bAAAAAYAAJ (téléchargement libre), c'est à dire du tome 2 des « antiquités du Finistère » faisant partie d'une série de 4 volumes parus en 1835 sous le titre générique « antiquités de la Bretagne ».

bien des siècles encore les efforts destructifs du temps. Tout annonce dans le château de Kymerc'h une construction de la fin du treizième siècle, mais quelques additions paraissent y avoir été faites dans le quatorzième et le quinzième. Tel était ce château, dans l'état où on l'a pu voir encore il y a quelques années ;...etc. ».

La principale interrogation demeure celle de l'emplacement précis de ce monument. En dehors de cette description et de la carte de Cassini (ci-dessous), la documentation est inexistante. Le lieu de Quimerc'h figure bien sur cette carte, mais celle-ci est beaucoup trop imprécise et même inexacte. Tout au plus nous indique-t-elle que le château est bien du côté

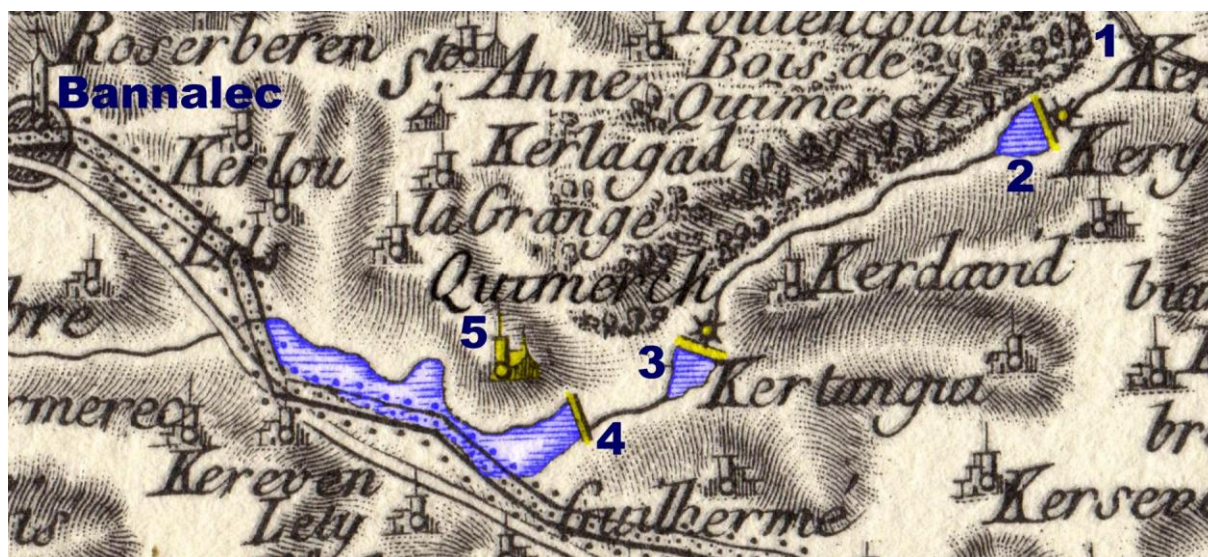


Fig.27 : Carte de Cassini (version du XIX^e, choisie pour sa netteté, mais qui reprend exactement le dessin du XVIII^e siècle). 1) l'Isle. 2) Moulin de Lost er Vir. 3) Moulin de Quimerc'h. 4) digue face au château du XIX^e. 5) Quimerc'h.

nord des étangs, et que l'étang probablement le plus récent et le plus vaste (le plus en amont) existait déjà³⁸ sous l'Ancien Régime. Elle nous confirme l'existence d'un second étang sous forme de retenue d'eau d'un moulin. Ces deux pièces d'eau doivent chacune leur existence à des barrages, à de larges et impressionnantes digues surmontées d'un chemin, qui existent encore de nos jours. Mais nulle part ne figure de chaussée qui « **traverse** » un étang (les pièces d'eau 3 et 4 Fig.27 ne se joignent pas), comme le mentionne Fréminville³⁹. Nous devons nous accommoder de ces imprécisions, et retenir l'idée que l'accès principal au château se faisait par l'une de ces deux digues ; examinons tour à tour ces deux possibilités :

La première, la plus communément admise, envisage l'accès par la chaussée du grand étang, face au château moderne qui aurait ainsi succédé à la forteresse médiévale. Un siècle après la destruction de cette dernière, Louis Le Guennec en visitant les caves de la bâtisse moderne a implicitement accrédité cette idée : « *...Le propriétaire du moment... nous montra une salle lambrissée de riches boiseries Louis XV, épaves de l'ancienne demeure, la chapelle reconstruite en 1828 et les caves aux épaisses murailles, datant aussi du vieux temps, mais non voûtées, au fond desquelles s'ouvre l'entrée du souterrain qui conduit à la motte du castel*

³⁸ Cet étang n'est donc pas une création tardive destinée à mettre en valeur le château du XIX^e siècle. Le village de l'Île (an Enez) qui doit son nom au fait qu'il était entouré de trois côtés par deux branches de cet étang, existait déjà en 1536 (A.Deshayes – *Dictionnaire topographique du Finistère*—éditions Coop Breizh- p.18). Cette particularité géographique se remarque nettement sur la carte d'état-major ci-dessous, mais non sur celle de Cassini (exemple de son imprécision).

³⁹ Il est donc impossible d'accorder un total crédit à Fréminville (qui pouvait relater ses pérégrinations avec un certain retard). Il est possible que le second étang (du moulin) remontait jusqu'à la première digue.... Les deux digues présentent un fort dénivelé à leur aval, ce qui peut laisser une impression de « traversée ».

primitif, encore visible près du hameau de la Forêt. Avec un puits⁴⁰ à margelle polygonale cantonnée de colonnettes et un vieux pavillon campé à l'angle de l'esplanade, c'est tout ce qui peut évoquer encore les fastes évanouis du Quimerc'h d'autrefois⁴¹ »... La réserve d'eau du moulin se suffit largement à elle-même⁴² sans avoir besoin d'une autre réserve en amont paraissant plus ostentatoire qu'utilitaire (indice de la proximité de la forteresse). Celle-ci se serait donc située dans l'axe de la chaussée (en limite du plateau à l'angle des branches nord et sud du grand étang) ; c'est à dire sur la parcelle G 119 nommée « le château »⁴³ sur le vieux cadastre (cf. : Fig. 28, ci-contre). M. Kervran propose comme variante⁴⁴ l'esplanade de 2 hectares qui surplombe l'étang du moulin (en y incluant le château moderne et son jardin). Cela reste l'hypothèse la plus vraisemblable. Les parcelles 113 et 114, à l'angle et en contrebas de la digue et de l'esplanade du château auraient été créées lors de la destruction par comblement⁴⁵ de la partie haute de l'étang du moulin (probablement asséché pour les besoins des travaux) et, effectivement, encore de nos jours, le passage de l'eau se fait par un aqueduc enterré sous ces parcelles, à un niveau correspondant à l'ancien fond. En adoptant cette hypothèse, nous recréons la chaussée de Fréminville « qui traverse » les étangs et justifions la raison d'être de cette curieuse canalisation. Mais le doute reste permis : rien n'indique que l'appellation de la parcelle 119 fasse référence au château disparu, la carte de Cassini sépare nettement les deux étangs⁴⁶, la provenance des gravats n'est pas prouvée, etc....



Fig.28 : Cadastre de 1841. En jaune, la parcelle N°119 nommée « le château ». Selon M. Kervran les parcelles 113&114 (recouvrant un aqueduc enterré) sont constituées par les déblais du vieux château.

⁴⁰ M. Kervran, *Bannalec à travers les âges – 1000 ans d'histoire*. (p.54) publie une photographie de ce puits qui selon lui était situé au milieu de la cour du château détruit.

⁴¹ Louis Le Guennec, « *Nos vieux manoirs à légendes* » p.13

⁴² Approximativement entre 150000 et 200000 m³.

⁴³ C'est également l'opinion de P. Kernevez, *fortifications médiévales du Finistère*, p.39. (C'est peut-être parce qu'il estimait le cadastre suffisamment explicite que Flagelle ignore complètement ce château ?).

⁴⁴ En contradiction avec son hypothèse sur les mottes (cf. note 28 ci-dessus) -- Marcel Kervran, *Bannalec à travers les âges – 1000 ans d'histoire*. P.52.

⁴⁵ M. Kervran, (p.22) parle également de « gravats provenant de la démolition de l'ancien château-fort » situés « contre l'ancienne muraille, derrière la maison neuve actuelle » (et présenté à tort comme une motte).

⁴⁶ Infirmant l'hypothèse que les parcelles qui s'interposent entre la première digue et l'étang du moulin sont des comblements résultant de la destruction de 1828.



Fig.29 : La seconde chaussée-digue : Tableau du peintre Camille Bernier intitulé « la vanne de l'étang de Quimerc'h (fin XIX^e). Vue à partir de la rive nord montrant la vanne au 1^{er} plan, le moulin en contre-bas côté aval et sa remise au fond.

La seconde hypothèse situe l'accès au château par l'autre chaussée-digue : celle du moulin. L'appellation exacte de ce moulin au XVIII^e siècle est en effet « **moulin de la porte du château de Quimerc'h**⁴⁷ ».

De plus à l'extrémité nord de cette digue, le chemin part de biais vers le nord-est⁴⁸, tournant ainsi le dos au site du château moderne, et semblant se diriger vers le confluent des deux vallées où Marcel Kervran⁴⁹ a évoqué une possible implantation de notre forteresse.

⁴⁷ voir par exemple :

⇒ 23 juillet 1724 (AD29 4°235 Guichart 1724) : « ...lequel dit seigneur de Quimerc'h a par cette avec bon et vallable garantage a la coutume baillé et délaissé a titre de ferme pure et simple... Scavoir est **le moulin de la porte dud(it) Quimerc'h** avec tous les suites hommes et vassaux biais et distroit qui en dépendent »

⇒ 6 décembre 1733 (AD29 4°235 Guichart 1733) : « ... savoir est led(it) **moulin de la porte du Chateau de Quimer** avec son Etang, Biais, Suite et Sujection d'hommes, Courtils et Jardin Issues et Dépendances..... prendront dans les pouprix dud(it) chateau de la lande a piller pour leurs chevaux ne pourront les preneurs prendre aucuns bois par esmonde pour leurs choffages mais auront seulement la liberté de tirer avec pics et tranches les souches darbres quils trouveront dans la forest autant quils en auront besoin pour leurs choffage, ne pourront les preneurs lesser leurs cochons vagues quils ne soient musellés ou bouclés a peine de suporter le dommage quils pouroint faire dans les préés et forest, prendront les preneurs led(it) moulin par procez verbal de regnable ne pourront les preneurs pecher aucuns pouesson dans letang dud(it) moulin, atout quoy..... »

⇒ 15 juillet 1738 (AD29 4°235 Guichart 1738) : « ... savoir est **le moulin de la porte du chateau de Quimerc'h** avec son etang biais suite et Sujection d'hommes, Courtils et Jardin en dépendants...etc.. »

⇒ 8 décembre 1743 (AD29 4°235 Guichart 1743) : regnable « **du moulin de la porte du chateau de quimer** ». etc.. Selon P. Hollocou, deux moulins auraient été reconstruits en aval de Quimerc'h entre 1426 et 1486. (P. Hollocou & J.Y. Plourin - *Les noms de lieux et leur histoire – De Quimperlé au port de Pont Aven* (page 163)-..

⁴⁸ Sur le dessin de Fréminville, le chemin d'accès à la porte principale du château semble provenir de l'est...

⁴⁹ Voir note 28 ci-dessus.

Le tableau de cette chaussée exécuté à la fin du XIX^e siècle par le peintre Camille Bernier⁵⁰ montre une chaussée tout autant carrossable que la précédente.

⁵⁰Camille Bernier reçu en héritage le manoir de Kerlagadic entre Quimerc'h et le Bourg de Bannalec. Il promena son chevalet aux alentours de sa nouvelle demeure spécialement sur les bords des étangs de Quimerc'h. Ses tableaux restent la source iconographique la plus ancienne de notre secteur ; nous en profitons pour remercier les services de la Préfecture du Finistère (qui possède en dépôt une autre vue de l'étang de Quimerc'h) et du Musée Départemental Breton qui nous ont permis de retrouver ce tableau au Musée de Cholet.

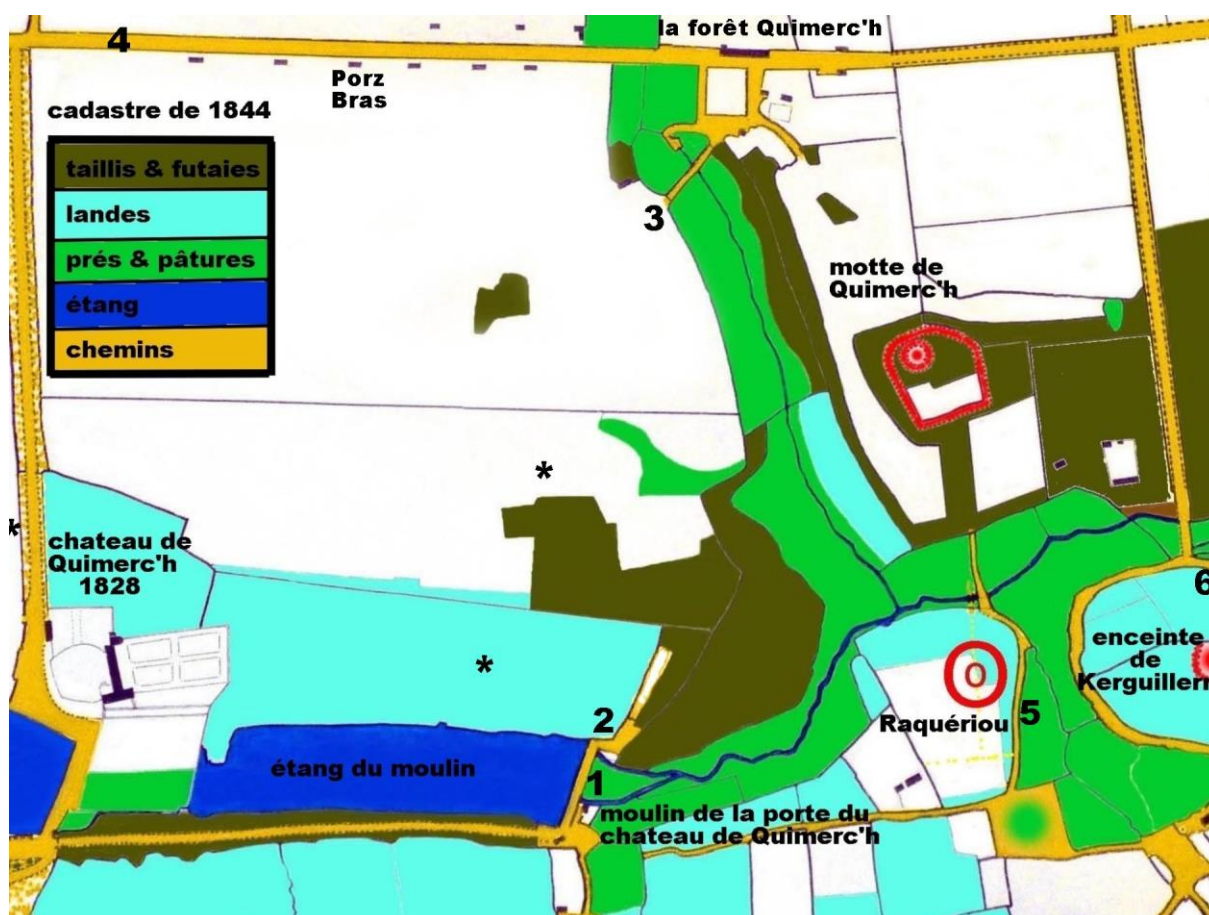


Fig.30 : 1= chaussée-digue du moulin ; 2= déviation du chemin au bout de la digue ; 3= autre chaussée-digue au nord du site. 4= « voie romaine » de Dubuisson-Aubenay. 5&6= hent coz. **= anomalies phytologiques.

Au nord, l'accès se fait par une **entrée aménagée** et ostensiblement greffée sur le

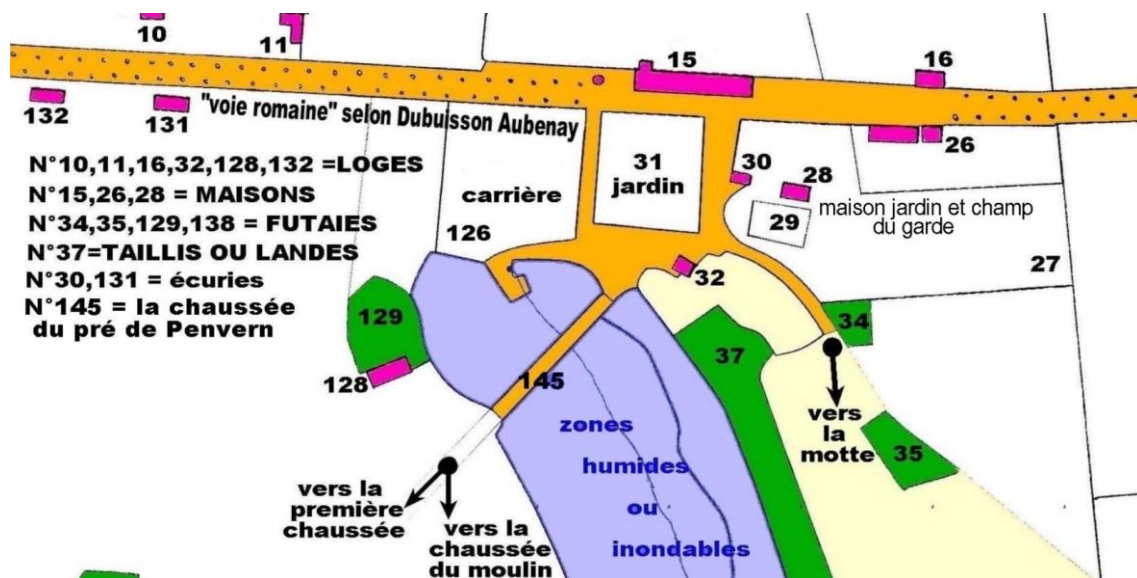


Fig.31 : Entrée double (cadastré de 1844).

chemin que Dubuisson-Aubenay qualifiait déjà en 1636 de « voie romaine ». Cette entrée est double et paraît desservir à la fois⁵¹ la motte et par extension la forteresse, car pour y parvenir on a dû aménager une chaussée-digue (une de plus!) au bout de la vallée, alors que quelque

⁵¹ Indice de la revendication, l'appropriation et la filiation des deux sites par la famille des Quimerc'h.

dizaines de mètres plus à l'est on aurait pu se dispenser de tels aménagements. Surtout cette entrée est beaucoup plus proche de la digue du moulin que du premier site envisagé. Quant au toponyme « Porz Bras » opportunément ressuscité⁵² et qui désigne probablement l'extrémité de la « cour » sur la voie « romaine », il est équidistant des deux chaussées (voir Fig.30).

A l'instar du Raquériou, il nous faut voir également s'il est possible de « faire parler » les images satellite : après leur avoir fait subir un traitement analogue appliqué aux deux

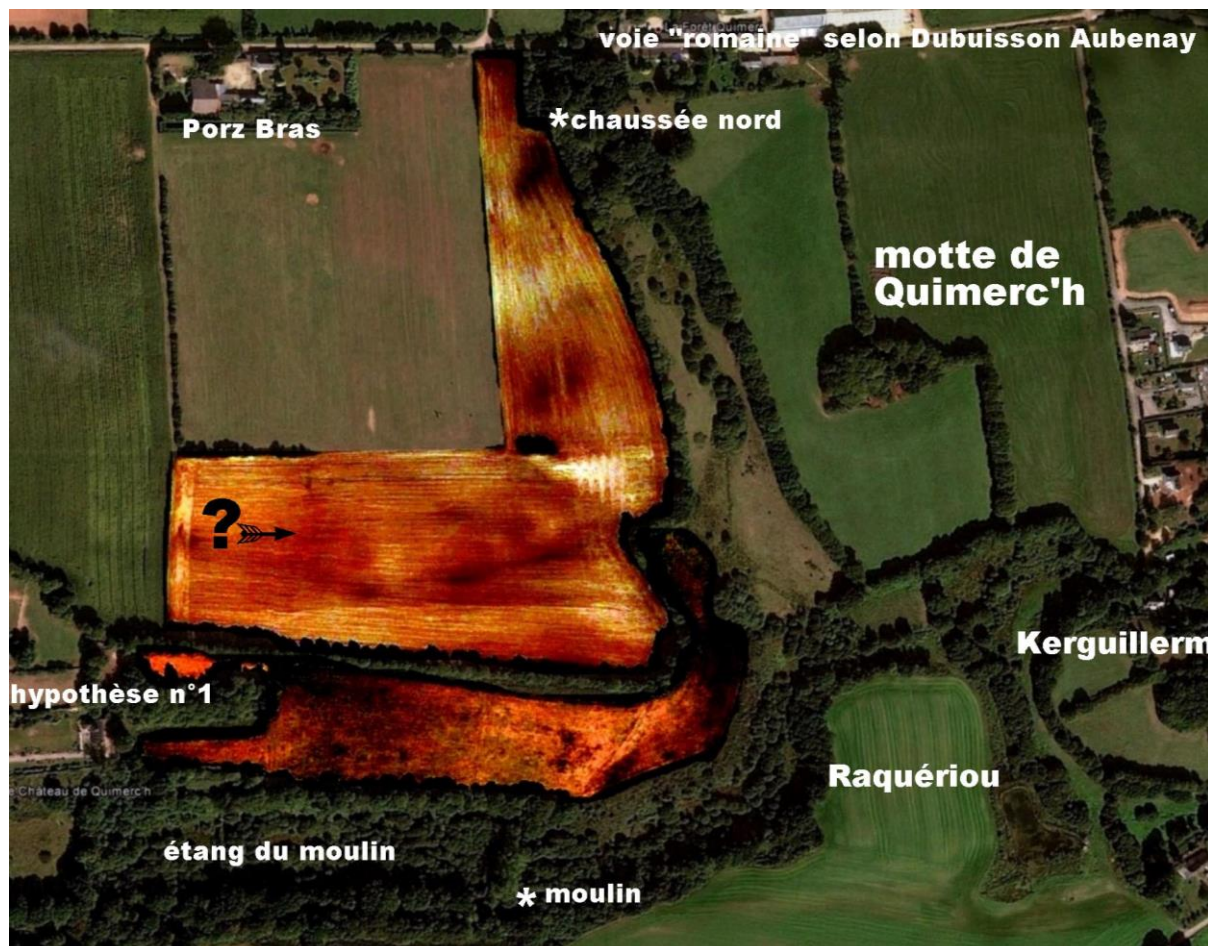


Fig.32 : L'image satellite exploitée provient du site Google Earth – série du 29-09-2012. L'interprétation peut être contestée, mais une coïncidence aussi troublante mérite qu'on s'y attarde...

parcelles non boisées situées au nord du moulin, on obtient l'étonnante image ci-dessus qui nous révèle des formes arrondies disposées de manière géométrique exactement comme Fréminville décrit l'implantation des tours du château (voir également fig. 35). Une coïncidence aussi étonnante et improbable mérite qu'on s'y attarde.

L'emplacement de ce site est inattendu, puisque situé presque dans un fond de vallée, une ramification de la vallée principale, mais cette vallée et cette ramification pouvaient facilement être ennoyées, dans l'hypothèse où la chaussée entre le Raquériou et la motte de Quimerc'h se comportait en digue – hypothèse très vraisemblable à l'époque de la motte, c'est à dire bien avant la construction de la forteresse. Il ne serait pas étonnant dans ces conditions de voir cette dernière s'ériger en parfait vis-à-vis de la motte et en exploitant les possibilités préexistantes pour alimenter les douves. Seuls des sondages archéologiques pourraient apporter une confirmation. Rien ne permet d'étayer cette hypothèse lorsqu'on visite les lieux... (On peut aussi se demander si le « remaniement de 1472 n'était pas une « reconstruction » sur un autre emplacement...)

⁵² Voir note 21 ci-dessus

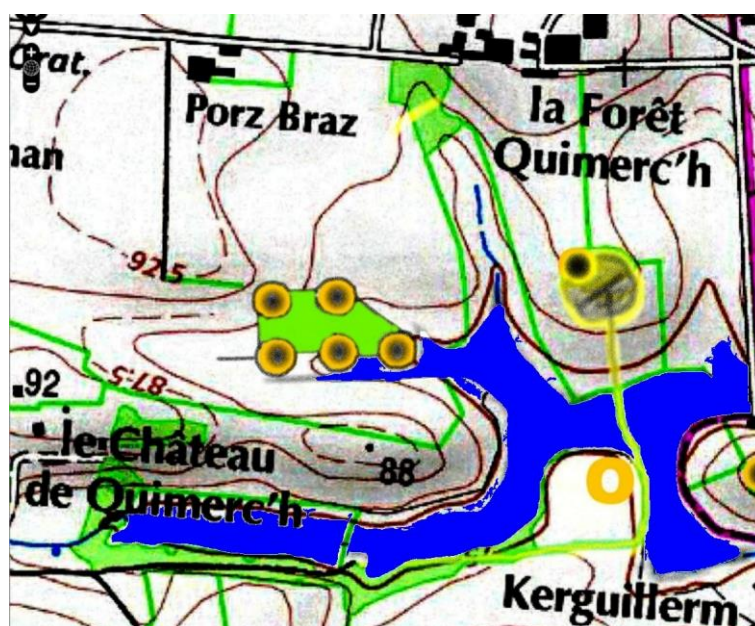


Fig.33 : Interprétation possible.

Une dernière source doit être examinée : la relation par le chanoine Moreau⁵³ de l'ultime et inutile bataille rangée de la ligue entre le 2 et le 6 septembre 1597⁵⁴. Disons seulement que plusieurs centaines de ligueurs choisirent Quimerc'h pour en découdre avec les « royalistes⁵⁵ », « avec une forte résolution de se bien froter ». Ils étaient persuadés de pouvoir se replier dans le château, « d'autant que le seigneur dudit château avait jusque alors tenu le même parti qu'eux, savoir celui du duc de Mercoeur ». Mais « Le seigneur de Kimerc'h⁵⁶ » leur fit savoir

« qu'il était neutre et ne se mêlerait ni pour les uns ni pour les autres et n'ouvrirait sa maison à aucun ». Il assista donc au combat « étant au haut d'une tour de son château de Kimerc'h, jugeant des coups en sûreté, car il voyait tout ce qui se passait mieux que s'il eût été du combat, n'étant pas plus éloigné que la portée de l'arquebuse ». Quelques phrases dans le récit sont en relation avec l'emplacement du château :

« La rencontre fut donc en la rabine de Kimerc'h, vis-à-vis du château. Ceux de l'union, qu'on appelait, par un nom odieux, ligueurs, tinrent entre la rabine et ledit château, espérant en être favorisés, si besoin en était y avoir retraite »

« Ils attendirent donc en cette résolution l'ennemi qui les venait trouver aussi allègrement au long de la rabine. »

« Le plus grand échec fut en un parc de genêt entre le château et le chemin ».

M. Kervran estime que les ligueurs tenaient la chaussée-digue d'accès au château où ils avaient espérés se réfugier, l'étroitesse de celle-ci compensant leur infériorité numérique. Il situe la « rabine » où se déroulèrent certains combats « tout au long de la grande allée bordée d'arbres⁵⁷ qui se trouve devant les anciens étangs, parallèlement à la façade du château, à l'extrémité de la chaussée-digue qui conduisait au pont-levis », soulignant au passage que ce secteur correspond aussi à la tradition populaire. Cela cadre bien avec l'hypothèse qu'il

⁵³ « Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue et particulièrement dans le diocèse de Cornouaille par M. Moreau Chanoine dudit diocèse, Conseiller au Présidial de Quimper »

⁵⁴ Le récit complet de ce combat ne sera pas développé ici car on peut facilement accéder à ce texte via internet. Voir par exemple :

http://books.google.fr/books?id=oCIKAAAAIAAJ&hl=fr&source=gbs_similarbooks (téléchargement libre)

<http://www.infobretagne.com/ligue-quimerc'h.htm>

http://histoiresdeserieb.free.fr/extrait_bannalec_atravers.html : Ce site « généalogique » a recopié l'excellent commentaire de Marcel Kervran (« Bannalec à travers les âges – 1000 ans d'histoire. »-pages 63 à 71).

⁵⁵ Supérieurs en nombre et évalués par Moreau entre 700 et 800 hommes ; c'est donc environ 1500 combattants qui prirent part à ce combat que Moreau décrit ainsi : « charge fut fort furieuse et sanglante, et s'acharnèrent si opiniâtrement les uns contre les autres, qu'après six heures de combat on jugeait que, depuis la bataille des Trente, il ne fut pas plus vigoureusement combattu ». On peut donc supposer que les victimes furent nombreuses.

⁵⁶ Michel Colomban de Tinteniach selon Moreau, René de Tinteniach selon Kervran.

⁵⁷ Il s'agit de « l'allée des tilleuls » (parcelle n°112 du vieux cadastre), bordant le sud de l'étang du moulin, et qui est en fait une portion rebaptisée du « hent coz » menant au Raqueriou.

proposait pour l'emplacement du château, mais à aucun moment Moreau ne parle des chaussées-digues. La notion de « rachine⁵⁸ » peut concerner tous les abords de Quimerc'h, et les parcs de genêts de même. Quant au chemin, ce peut aussi bien être le « Grand Chemin » que la voie « romaine » de Dubuisson Aubenay : En 1637 il parle en ces termes des « *rabines de Banadec* » : « *Via romana – Au bout des rabines de Banadec, on trouve une voye aulte, dossue et relevée, et fort droite une lieue durant, et ressemblant fort une voie romaine...etc.* », et il évoque la possibilité que cette voie allait jusqu'à Quimperlé, d'où venaient les « royalistes » ; ces combats ont donc pu se dérouler au sud comme au nord du château, même si l'hypothèse sud paraît plus séduisante (car il est question de rachine allongée évoquant une allée).

Avant de clore ce chapitre de la Ligue, il faut savoir qu'à Bannalec, une légende tenace situe le cimetière des victimes de ce combat à Kerveret (dont le nom peut se traduire par « le village du cimetière »).

Moreau nous dit en effet que « le nombre (des tués) fut grand d'une et d'autre partie, mais plus grand du côté des royaux... y moururent... plusieurs autres gentilshommes du pays et soldats, desquels je n'ai pas ouï les noms, mais plus de Suisses que d'autres, qui furent furieusement chargés dedans ledit parc.. ». Il est donc vraisemblable que les morts aient été enterrés à proximité⁵⁹, (spécialement les étrangers au pays). Or Kerveret n'est qu'à 1,5 km de Quimerc'h.

Hélas pour la légende, le village de Kerveret portait déjà ce nom bien avant la bataille de 1597⁶⁰. Pourtant, ce serait rejeter un peu vite une légende faisant référence à des faits qui ne sont pas si anciens et qui ont dû traumatiser les habitants et imprégner la mémoire collective. Aussi il nous faut signaler une anomalie cadastrale (qui, à défaut de concerner cette légende peut présenter un intérêt archéologique) : plusieurs parcelles formant un carré et portant le nom de « cleuniou meur⁶¹ », dépendant de Kerveret et constituant même la seule partie de ce village située au nord du grand chemin. Ici encore nous sommes en présence d'une troublante coïncidence...

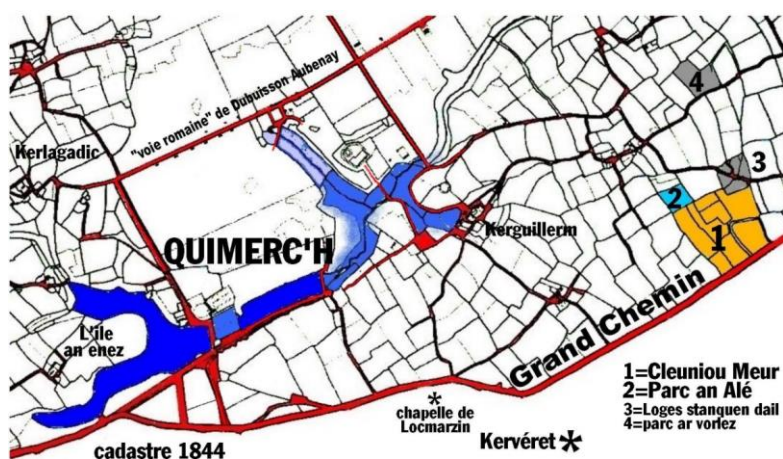


Fig.34 : Cleuniou Meur.

⁵⁸ Dans la Coutume de Bretagne ce terme désignerait des bois que l'on n'a pas coutume d'émonder comme dans les avenues d'arbres en futaie. (<http://nicole.dufournaud.net/remission/glossaire.html>).

⁵⁹ Mais pas sous le nez du seigneur de Quimerc'h qui les avaient déjà rejetés de leur vivant !

⁶⁰ Ainsi, dans l'aveu de 1539 : « *Item une tenüe d'héritage ô ses yssues et appartenances sittié ou village de Kercarou bras près Kerverret que profitent à convenant Guillaume le Bras, Jehan Derien, Yvon Harscouedou et Jehan Guibon....* ». P Hollocou (« Les noms de lieux et leur histoire – De Quimperlé au port de Pont Aven » p.128) a même relevé ce toponyme dès 1426 et l'attribue à un patronyme « Merret ».

⁶¹ Les Grands Fossés (et/ou talus). Cette structure n'a jamais été étudiée à ma connaissance, il est donc impossible de la dater. Son adossement au grand chemin pourrait inciter à retenir une date qui lui est postérieure, mais il est vraisemblable qu'il se confond sur cette portion avec la voie Lanriec-PontCroach (cf ci-dessous).

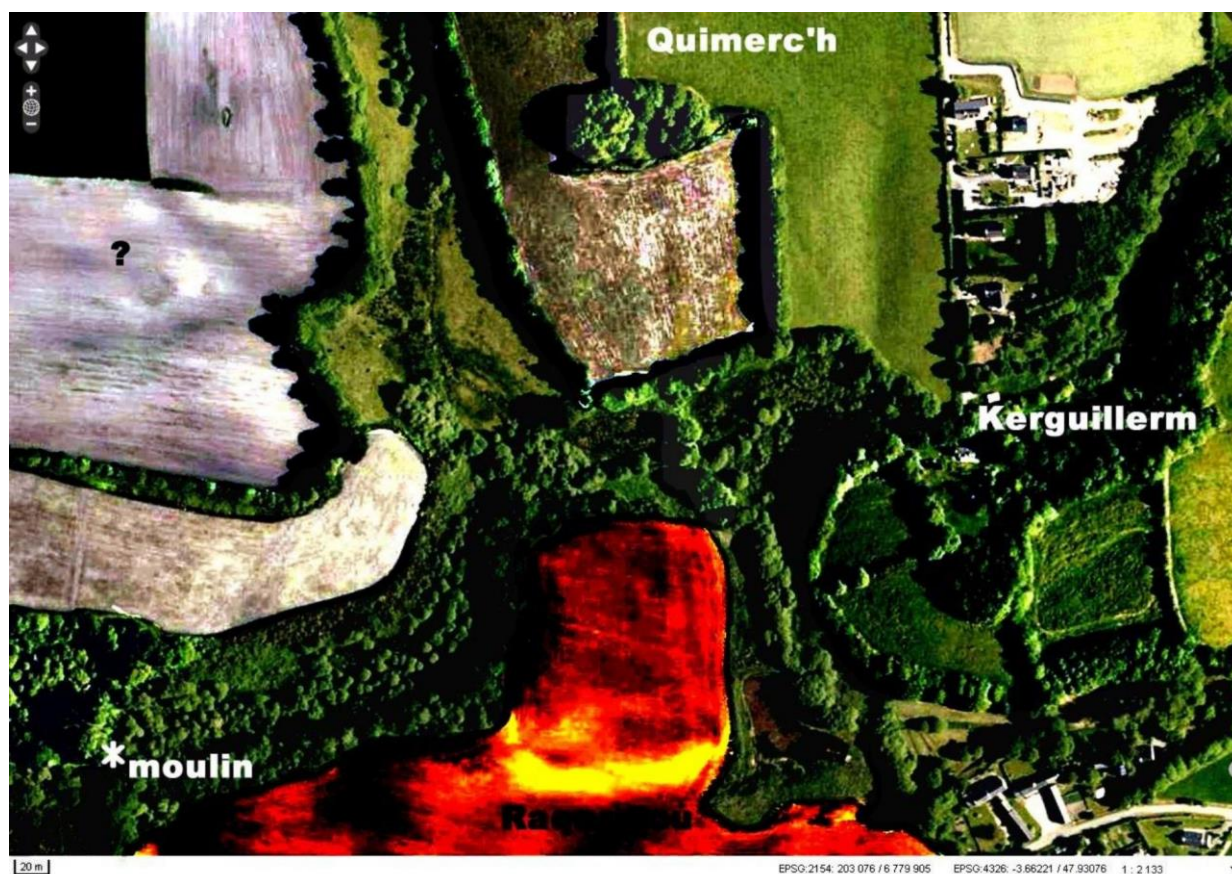


Fig.35 : Une vallée exceptionnelle --vue aérienne (Géobretagne)--

5 : Le château de 1828 :

Les ravages de la Révolution et les revers de fortune des propriétaires aboutirent à la destruction en 1828 de la forteresse médiévale qui servit de carrière de pierres pour la construction de la bâtisse en forme de T figurant sur le cadastre de 1844. Sitôt érigé, ce « château » n'attira guère la sympathie des voyageurs, à commencer par Fréminville qui parle de « *maison de plâtras, édifice moderne, bâti sans goût, sans règle, et de la plus bizarre architecture. Détournons les yeux....* ». Faisons de même en nous contentant d'un regard sur une vieille carte postale... Cet édifice sera à son tour détruit en octobre 1975.

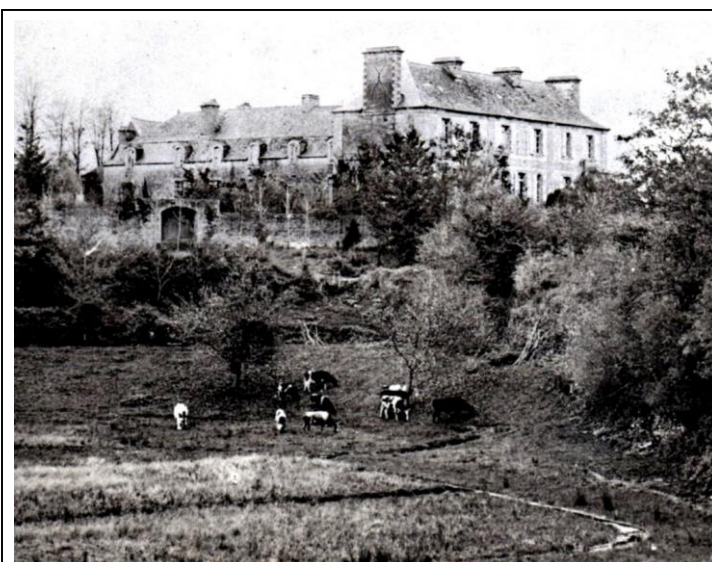


Fig.36 : Le « château » de 1828.

II. Les voies anciennes

Ce qui précède nous a démontré que ces édifices anciens étaient intimement liés au relief ou à leur environnement forestier ou hydraulique ; ils le sont tout autant au réseau routier, et il n'est guère en Cornouaille de mottes qui ne soient à proximité d'une voie ancienne.

1) La « voie romaine » de Dubuisson-Aubenay (VA)

Deux voies sont considérées par les habitants du quartier comme « romaines ». Elles sont anormalement rectilignes, longues et larges, et ... semblent ne mener nulle part. De plus, comme ce sont les deux voies qui enferment la motte de Quimerc'h à l'est et au nord, nous les examinerons prioritairement (voir Fig.3 = VA & VB).

Nous avons baptisé la première « **voie romaine** » de Dubuisson-Aubenay (VA) (cf : Fig.9, 31, 32, 34) car elle a reçu son label de romanité et d'ancienneté de Dubuisson-Aubenay qui dans son « *Itinéraire de Bretagne* » relata en 1637 sa visite de l'année précédente à Quimerc'h en ces termes :

« Via romana. Au bout des rabines de Banadec, on trouve une voye aulte, dossue et relevée, et fort droite 1 lieue durant, et semblant fort une voye romaine, sinon que, par endroits, elle est pavée de menu pavé ou caillou , à la moderne. Je croirois bien qu'elle auroit esté réparée, et que ce pourroit estre une portion de ce grand chemin élevé, que les Bretons estiment et content avoir esté fait par la royne Ahez, et conduit depuis Vennes jusques à Kerahez ou Karhez ; d'où, puis, il descend à Kemper-Corentin, comme j'ay dit là. Au bout d'une lieue, les vestiges cessent, et y a encor de là jusques à Kemperlé, 1 lieue ½, qui sont 5 de Rosperden, et 10 de Kemper-Corentin. »



Fig.37 : La « voie romaine » de Dubuisson-Aubenay se dirigeant vers l'est au carrefour de l'oratoire de Ste Anne (ce monument est un miraculé de la seconde guerre mondiale : Les Allemands avaient entreposé des munitions le long des chemins à ce carrefour en quantités impressionnantes qu'ils firent exploser lors de leur retraite.)

Dans les développements qu'il consacre spécifiquement aux voies romaines, Dubuisson-Aubenay cite de nouveau notre voie : « ... à scavoir que ce chemin susdit de Keraes vient jusques à Vennes. Et de fait, j'ay, à 7 lieues de Kimper, sur le chemin de Vennes, entre le bout des rabines de Kaimerch ou Banalec et Kimperlé, rencontré, une lieue durant, vestiges de voye ressemblant à romaine. »

Dubuisson-Aubenay, aidé par la légende de la reine Ahès, est bien conscient du rôle de Carhaix dans le réseau routier romain. Il semble avoir quelques doutes sur le caractère « romain » de la voie qui est par endroits pavée « à la moderne », ce qu'il attribue à des réparations. La longueur (d'environ 4 kilomètres) et son interruption brutale sont conformes à

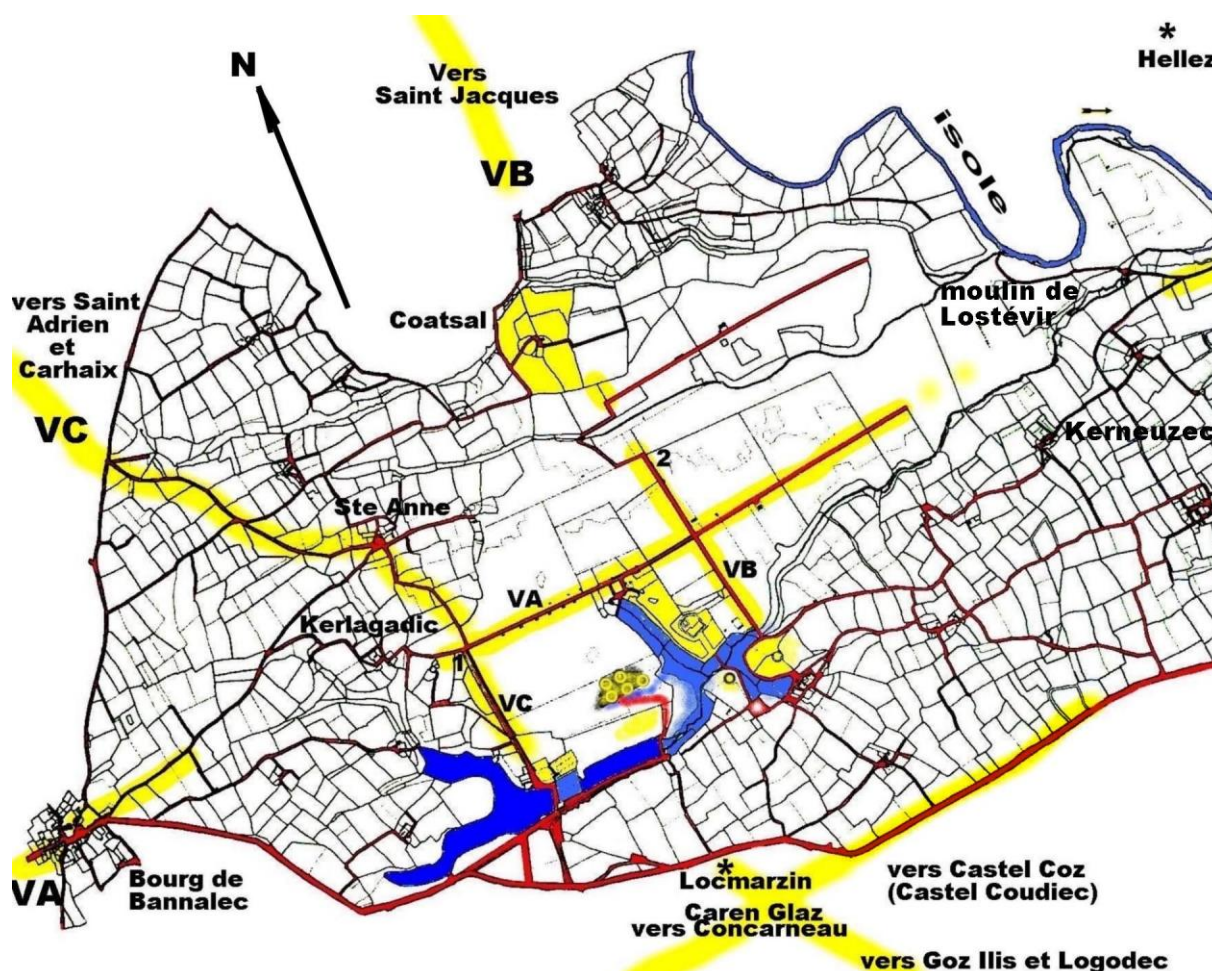


Fig.38 : Les principaux chemins sur le cadastre de 1844. (Point 1= Oratoire Ste Anne)

l'état actuel (hormis l'écart aux environs du manoir de Kerlagadic). Il nous laisse entendre que cette route menait à Quimperlé, ce qui paraît logique si l'on veut, comme l'auteur, assimiler ce chemin à la grande voie romaine sud allant de Quimper à Vannes. Le texte n'est pas assez explicite pour savoir si Dubuisson-Aubenay est réellement allé à Quimperlé par ce chemin qu'il a « **rencontré** entre le bout des rabines⁶² de Kaimerch ou Banalec et Kimperlé ».

On a toutes les raisons de douter de ce caractère « romain » :

- Nous savons dorénavant que la grande voie romaine (Quimper-Vannes) passait à quelques kilomètres au sud du Bourg de Bannalec, et non par Quimerc'h.
- L'existence de vestiges « romains » trouvés à l'emplacement du Château de Quimerc'h n'est pas avérée (Voir ci-dessus, note n°8).

⁶² Voir note 58

- A défaut d'être la grande voie côtière sud, il aurait pu s'agir d'une « transversale⁶³ » ; or cette transversale existe déjà et est parfaitement identifiée⁶⁴ à quelques centaines de mètres et parallèle à notre voie. Elle est connue sous le nom de voie de « Lanriec à Locmarzin ». Elle est jalonnée de sites romains (y compris à Bannalec) ; son dernier tronçon avant Locmarzin est connu sous le nom de Caron Glas⁶⁵. Mais c'est un tort de l'avoir arrêtée à Locmarzin où elle se prolongeait (voir Fig.38) par le grand chemin⁶⁶, sa remarquable rectitude désignant comme destination Pont Croac'h, où elle rejoint une autre voie qui franchissait l'Isole (desservant Mellac et St Jean Pont Men puis Saint Maurice⁶⁷ au sud, et au nord, entre autres lieux, Pont Haellec) (Fig.39).

On n'imagine guère notre voie, surtout si elle ne peut être assimilée à la grande voie romaine sud, nous mener à Quimperlé. Pourtant un autre texte ancien vient perturber cette conviction : Il s'agit de l'aveu au Roi de Joseph Hyacinte de Tinténiaç, seigneur de Quimerch du 22 août 1681⁶⁸ qui parle de « *l'ancienne rabinne dudit Quimerch commensante a la sortie dudit Bourg de Bannalec et conduisante jusques auxdits patibulaire...* » ; l'emplacement de ces patibulaires est décrit dans le même texte : « *les justices et patibulaires de Quimerch a quatre pilliers⁶⁹ de pierres de tailles, etant aux issuës et dépendances du village de Ros an magorou, autrement Rosglas⁷⁰ en la paroisse de Mellac proche la lande de Stanqevél.* »

Selon P. Hollocou⁷¹, au sud de Kerneuzec (voir Fig.38), passait en 1518 « *le chemin qui destourne du Grand Chemin⁷² qui conduit de Kemperellé à Baznalec* » et qui est ensuite

⁶³ Les ouvrages de vulgarisation présentent toujours une même carte des voies issues de Carhaix, toutes rayonnant de ce point central, et assez indépendantes les unes des autres, destinées à parer au plus vite à un danger venu de la mer. Pourtant plus on s'éloignait du centre du cercle, plus devait s'imposer la nécessité de pouvoir passer de l'une de ces routes rayonnantes à l'autre. Compte tenu également de la configuration de la côte, il serait temps de redécouvrir par exemple le rôle de carrefours importants égrenés le long de la grande voie sud, comme l'Église Blanche, le grand complexe Beux-Kermestr, et Saint Jean PontMin.. Au nombre de ces carrefours remarquables on peut rajouter les « passages obligés » comme Pont Croac'h, Saint Adrien, et de nouveau l'Église Blanche...

⁶⁴ Vous trouverez la description de son tracé dans un article du Docteur G.C. Picquenard : « *Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper* », paru dans le N°42 de la *Revue de Bretagne et de Vendée...* p.124-125 (téléchargement libre sur Google book).

⁶⁵ Statistiquement cet adjectif « glas » (qui prend alors le sens de verdure, et non de couleur bleue) est un marqueur d'ancienneté lorsqu'il qualifie des chemins creux, sombres et recouverts d'arbres d'un âge respectable.

⁶⁶ Le site de Cleuniou Meur évoqué ci-dessus (Fig.34), n'est pas seulement adossé au Grand Chemin, mais aussi à une voie romaine, et il peut cacher bien autre chose qu'un cimetière de ligueurs...

⁶⁷ P. Lemétayer - *La voie antique Roudouallec - Pont-Scorff dans sa partie Baye-Guidel* - Bulletin SAHPL n°27

⁶⁸ A.D.29 : 105 J 862.

⁶⁹ Les patibulaires de Quimerc'h se composaient donc de 4 gibets. Ce nombre variait selon l'importance de la seigneurie. On n'a jamais relevé en Bretagne plus de 4 potences, nombre semble-t-il réservé à partir du XIV^e siècle aux comtés et baronnies (c'est le cas de Quimerc'h érigé en baronnie en 1420).

⁷⁰ A la sortie de Quimperlé, au bord du Grand Chemin. A Quimperlé, à la fin de l'ancien Régime, les exécutions avaient lieu « Place Michel ». A l'origine, la ville dépendait essentiellement de l'abbé de Sainte-Croix, mais très tôt les Ducs tendirent à remettre en cause les pouvoirs octroyés à l'Abbaye. Ainsi un texte de 1238 (rapporté par Dom Placide Le Duc, « *Histoire de l'Abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé* » p.253) fixe les compétences respectives des deux sergents féodés de Quimperlé : celui du Duc et celui de l'Abbé. Nous savons par ailleurs qu'à l'origine un de ces voyers se nommait Costiou ; il était vraisemblablement le voyer de l'Abbé puisque les patibulaires de Sainte-Croix sont situées au village de Kergostiou (= le village de Costiou – voir par exemple A.D.296 5h390, l'aveu de Kergostiou du 27 février 1677 : « *plus une montaigne nommée Ros er Laou au hault de laquelle et dans l'enclos des terres y joignant sont à présent placés les patibulaires de nostredicte Cour* »). Les deux sergents féodés de Quimperlé avaient donc établi les piliers de justice sur leurs terres. On peut donc en déduire que le seigneur de Quimerc'h était le voyer du Duc.

⁷¹ P. Hollocou & J.Y. Plourin *Les noms de lieux et leur histoire – De Quimperlé au port de Pont Aven* (T.2), page 123- éditions Emgleo Breiz

⁷² Tout semble indiquer que ce Grand Chemin est de création tardive, faisant double emploi avec la grande voie romaine sud reprise par le Tro Beizh, créé pour aller au plus court de Quimper à Quimperlé et qui ignore en les frôlant des bourgs importants comme Kernevel et surtout Mellac.



Fig.39 : Carte « topographique type 1900 » du site Géoportail. La prolongation de la voie « romaine » de Dubuisson-Aubenay vers l'isole donne 2 gués possibles. (On remarquera que le « hent coz » menant à la motte de Quimerc'h par la chaussée du Raquériou figure encore sur la carte...). En bas à droite, le franchissement de l'Isle à Pont-Croac'h.

appelé la « *rabine de Quimerc'h* ». Si tel est le cas, ces rabines sont plutôt le prolongement des henchou coz qui passent au pied de Kerguillerm que de notre voie⁷³.

Contentons nous alors de réexaminer la voie de Dubuisson-Aubenay ; elle aussi est suffisamment rectiligne pour désigner des directions. Côté ouest, elle est dans l'axe du grand chemin (ce dernier dévie à la sortie du Bourg de Bannalec) jusqu'au Ster Goz, c'est à dire jusqu'à la possession des Quimerc'h la plus à l'ouest le long de cette voie : le manoir de Roshuel. Côté est, elle pointe vers deux vieux gués sur l'isole (voir carte Fig.39).

L'un figurant sur la carte d'état-major est prolongé en Saint Thurien par des chemins pouvant accéder aux possessions des Quimerc'h sur les paroisses de Saint Thurien, Querrien, et par-delà, Trémeven et Locunolé... L'autre plus en amont est encore connu comme le gué du Hellès⁷⁴.

⁷³ De telles inexactitudes sont fréquentes dans le texte de Dubuisson-Aubenay. Le chemin qui débute à l'est du Pont Fertil était utilisé par les habitants de ce quartier de Kerneuzec avant l'ère de l'automobile et avant la création de la route de Ste Anne à Loj Pont Nabat.

⁷⁴ Ce nom cacherait un Henles, graphie relevée en 1426 (P. Hollocou... –De Quimperlé aux Montagnes Noires » p.102) du vieux breton « hen » signifiant « vieux » ou « ancien » et de « lez » désignant une cour seigneuriale. Il semble que les seigneurs de Quimerc'h aient eu quelques droits en ce lieu, alors pourtant qu'il se situe en pleine trêve de Trevennou, possession de l'Abbaye Sainte-Croix depuis le XII^e siècle ; le chef-lieu de cette trêve est le « manoir de Leslech autrement les Salles » (A.D.29 – 5H417), appartenant en propre à l'Abbé en tant que lieu noble de la trêve.

Par-delà l'Isole il est effectivement possible de se rendre à Quimperlé par la route de Pont Croac'h (Fig.39 & 40). Cette dernière est d'ailleurs présentée comme la route officielle⁷⁵ pour aller de Quimperlé à Scaër sur la carte de Vaugondy de 1768 (Fig.40) (la présence d'une chapelle dédiée à Saint Jacques sur son parcours n'a donc rien d'étonnant, car elle devait drainer tous les pèlerins de la Cornouaille intérieure en route vers Compostelle). Que la fonction principale de cette route (VA) ait été de se rendre à Quimperlé semble improbable.

Et si elle s'interrompait brusquement à l'ouest du simple fait qu'elle ait atteint son but ? L'aveu de 1539 précité, mentionne dans la seigneurie de *ligence* (sous Quimerc'h) parmi les biens « *détenus autrefois par Jehan de Cornouaille ... seigneur de Heznant et de la Villeneuve..., la seigneurie de ramaige que la Dame de Heznant dict avoir sur le village de Coz Castel sitz au Boys et Forest de K(er)ymmerch* ». On est tenté d'assimiler ce lieu à la motte de Castel Quimerc'h, sauf que l'on peut douter de la présence d'un village en ce lieu. Par contre un « *Veill Chastel* » semble avoir existé en 1426 et se confondre en 1473 avec « *le Manoir du Vieil Chastel avec le bois de Lostanvize*⁷⁶ », ancien nom de Lostévir que porte toujours le moulin (Fig.38). Un vieux château a-t-il existé au bout de cette voie sur la hauteur dominant le



Fig.40 : Extrait de la « carte du gouvernement de la Bretagne » de Vaugondy (1768). La route de Quimperlé à Scaër franchit l'Isole à Pont-Croac'h (1), puis à Pont-Haellec (2), et passe par Saint Jacques (3) et Treuscoat (4) (chef-lieu de Cascadec).

raison d'être est en rapport avec les possessions de la famille des Quimerc'h, plus particulièrement de la motte.

moulin (voir Fig.39- point affichant 108 mètres de haut) ? Cette hypothèse reste à vérifier.

Notre voie paraît postérieure à l'époque romaine, mais le souvenir de sa création paraît déjà oublié en 1636 ; elle ne peut dater que de l'époque féodale, et sa

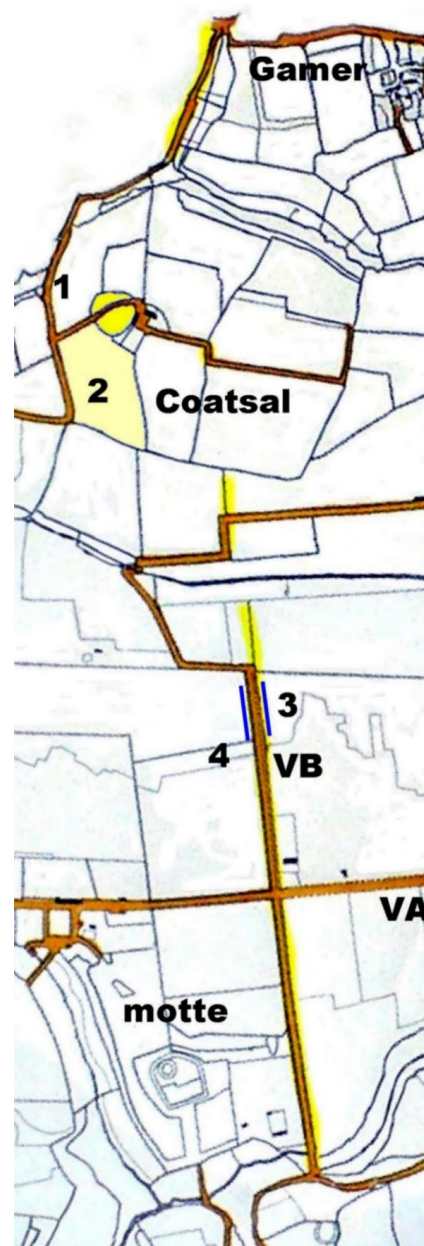


Fig.41 Voie de Kerguillerm à Coatsal sur le cadastre de 1844. De nos jours un chemin existe passant au sud de la parcelle 2 et rejoignant le pont.

- 1= chemin encore visible.
- 2= Parc an Némour
- 3= Talus parallèles à la voie.

⁷⁵ « *grand chemin conduisant du Ponthellec à Keremperellé* » =aveu de Charles de Guer 1572 (AD29-A167).

⁷⁶ P. Hollocou & J.Y. Plourin - *Les noms de lieux et leur histoire – De Quimperlé au port de Pont Aven* (T.2), page 162- éditions Emgleo Breiz. Le bois de Lostévir semble donc ne pas se confondre avec la Forêt de Quimerc'h. Par ailleurs à Lostancoet est mentionné en 1539 un village (seigneurie de ligence – Françoise de Benerven Dame de Trédiec). La Forêt de Quimerc'h se distinguait donc de Lostévir et de Lostengoat.

2) L'autre voie de tradition « romaine » (VB) :

Ce chemin présente les mêmes caractéristiques que le précédent (long, rectiligne et paraissant aboutir nulle part). Partant de la chaussée du Pont Fertil dont l'importance a été soulignée ci-dessus, il mène droit vers le nord jusqu'au sommet de la colline qui domine tous les sites de Quimerc'h. Sur cette hauteur, subsiste un reliquat de la forêt « primaire » (point n°3, Fig.41), et dans cet environnement préservé (du point de vue archéologique) on note la présence de deux talus parallèles de chaque côté de notre voie (l'espacement entre ces deux talus est de 17 à 18 mètres).

Cette voie se dirige vers Coatsal, lieu que l'on a soupçonné d'être en rapport avec le passé des mottes, mais les preuves archéologiques ont toujours manqué. Plusieurs arguments peuvent pourtant étayer cette hypothèse :

- Le parcellaire, avec une curieuse forme ronde coupée par un chemin d'accès, entourée de parcelles con-centriques.
- Le relief, bien que nettement moins marqué qu'à Kerguillerm est assez prononcé au nord. Le chemin de contournement qui a subsisté (point N°1 Fig.41) est très encaissé (voir Fig.42).
- La toponymie : un nom en « sal » (zal, zaliou, les salles, etc..) trahit la présence d'un habitat noble car il fait référence aux grandes salles caractéristiques de ces demeures au Moyen Age⁷⁷. De plus l'ancien nom de ce lieu n'est pas « Coatsal », mais « Cozs⁷⁸ » (= « la vieille demeure (seigneuriale) »). Ajoutons que la parcelle 1002 du cadastre (n°2 Fig.41) a pour nom « Parc an némeur » ; selon A. Deshayes⁷⁹, le breton « né » signifierait « haie » en français, au sens de haie défensive. Némeur peut donc être compris comme « la grande haie défensive », et l'on sait que les haies d'épineux participèrent à la défense de ces demeures.
- Le statut juridique : Coatsal est un lieu noble. L'aveu de 1539 le désigne ainsi : « **Le Manoir du Coz Sal exemp de fouaige** ô toutes ses yssues, frostaiges et apparten(ances) ou demeurent et que tiennent à convenant Charles Le Brunou, et Thepault Ficheler.... ».

Par delà Coatsal, on rejoignait le Pont Haellec ou Saint Jacques, c'est à dire la voie Quimperlé-Scaër de Vaugondy. Les deux voies « romaines » avaient semble-t-il pour fonction principale de relier le complexe de Quimerc'h au réseau routier antérieur.

⁷⁷ Albert Deshayes, « *Dictionnaire des noms de lieux bretons* », page 161 (éditions Le Chasse-Marée/ArMen).

⁷⁸ Relevé par Hollocou pour l'an 1524 (page161). Dans l'aveu de 1539, il est désigné sous le nom de « manoir de Coz Sal ». Selon Ogée, en 1410, le seigneur de Guimerch possédait ...les maisons de Keriame, de Locmartin, du Léty, du Prat-Bras, de Kerguillern, de **Cozal** et de Pratluant.

⁷⁹ Albert Deshayes, (idem) page 100 = “ **Kae** = « haie (de clôture) » procède du vieux breton *cai* (retranchement) par le moyen breton *quae* ; il correspond au gallois *cae* « haye ». Employé seul, il est généralement rendu par son équivalent français *La Haie*<< **né** par agglutination du résidu de l'article... »



Fig.42 : Le chemin de contournement de Coatsal (à gauche) = point n°1- Fig.41

3) **Une troisième voie (VC)** (- Fig.38) mérite d'être mentionnée.

Cambry⁸⁰ y a fait allusion vers 1794 : « *Il me reste à faire connaître la commune de Scaer.... En s'y rendant, de Quimperlé par Kimer, on traverse le riche pays qui dépend de Banalec. Cette route est difficile et fatigante, elle est quelquefois dangereuse ; on passe sur des ponts sans garde-foux, ou la chute des eaux effraie vos chevaux, leurs pieds glissent ailleurs, sur des tables de pierres, polies par le tems et les pluies*⁸¹... ». Cambry empruntait sans doute le grand chemin jusqu'à Locmarzin et bifurquait vers le nord par la chaussée-digue la plus en amont.

Nous résumerons brièvement son tracé depuis le nord où elle est plus facile à suivre, plus précisément à partir de Loj'n traon⁸², car entre ce lieu et Saint Adrien la chaussée est fortement surélevée ; cette surélévation, établie sur la ligne de partage des eaux entre l'Aven et l'Isole, permet de franchir plus aisément une petite vallée, et concentre toutes les routes qui arrivent du sud (notre route ancienne ainsi que la voie romaine de Carhaix à la Porte Neuve - Riec, de même que la route moderne). On remarque encore au sud-est de cette chaussée surélevée un tronçon de notre voie se dirigeant vers le pignon est de la chapelle Saint Adrien ; elle se poursuit par la route moderne qui passe entre Coatiréac (seigneurie) et Kergoz, puis par un chemin subsistant partiellement (mais ininterrompu sur le cadastre de 1841 – Fig.38) jusqu'à Sainte Anne⁸³ pour rejoindre Quimerc'h. Plus au sud, il devient hasardeux d'en proposer un tracé. Tout au plus peut-on voir son prolongement dans certains chemins servant de limite

⁸⁰ J. Cambry – « Voyage dans le département du Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795 » – (Édition Société Archéologique du Finistère – p.422)

⁸¹ On peut se demander si cette description apocalyptique n'est pas due à une confusion de l'auteur avec l'autre voie de Quimperlé à Scaër, celle de la carte de Vaugondy (Fig.40) qui traverse l'Isole par deux fois. Ce qu'il faut retenir du texte de Cambry c'est qu'il était usuel de se rendre à Scaër via Quimerc'h.

⁸² Au carrefour au nord de Loj'n traon se croisaient la voie romaine de Carhaix au Belon et celle de Quimper à Rennes via Castennec qui a fait l'objet d'une étude spécifique (H. Guillou et J.-Y. Éveillard, « *Un tronçon de la voie romaine Quimper-Rennes* (de l'Odet à l'Ellé) », Quimper, 1989)- Elle correspond à la route de Kerzeniel et devait se prolonger à l'ouest vers Ty Chalony ; on peut encore observer entre ce village et sa fontaine un magnifique tronçon bien conservé, qui ne va pas tarder à disparaître dans l'ignorance et donc l'indifférence générale. Les fontaines devaient avoir leur importance le long de ces vieux axes routiers, surtout sur les sites de hauteur dépourvus de ruisseaux ; celle de la voie romaine du Belon se situait face à Loj'n traon, de l'autre côté de la route et existait encore au siècle dernier avant d'être recouverte par les souches du remembrement. Elle ne figure plus sur les cartes IGN bien que coulant toujours. Son nom était fontaine de Sant Tudal, toponyme marqueur des voies anciennes. – (Voir également le Bulletin 1994 de la Société Archéologique du Finistère – page 54).

⁸³ Le léger détour par ce village peut s'expliquer par la présence d'une chapelle Ste Anne (détruite à la Révolution). L'oratoire de Sainte Anne aurait été édifié en souvenir de cette chapelle.

paroissiale entre Le Trévoux et Bannalec⁸⁴. L'hypothèse la plus vraisemblable s'appuie sur le chemin de Logodec⁸⁵, passant au sud de Castel Coudiec (ou Castel Coz)⁸⁶, par le site de Goz Ilis⁸⁷, puis le village du même nom, pour rejoindre les environs de Locmarzin après avoir franchi un gué sur le Belon visible sur le cadastre de 1844.

Bien d'autres routes mériteraient quelques commentaires comme le « Grand Chemin », « Caron Glaz », ou le chemin de Castel Coudiec, etc...

Après avoir examiné les édifices et leurs abords immédiats, puis leur environnement routier, il me paraît intéressant en guise de conclusion d'observer la première orbite des lieux nobles gravitant autour de Quimerc'h et pour certains en « verrouillant » les accès.

⁸⁴ Personne ne voit la paroisse du Trévoux, assemblage de trèves constitué vraisemblablement aux dépends de Bannalec et de Riec, comme une paroisse primitive ; mais pour autant elle peut se revendiquer d'une certaine ancienneté, puisque la réformation des fouages de 1426 la montre déjà parfaitement constituée (avec tous ses villages d'avant la Révolution). Dans ces conditions, les limites paroissiales lorsqu'elles s'appuient sur des chemins (ce qui est fréquent en l'absence de frontières naturelles comme des rivières ou des forêts), deviennent un indice de l'ancienneté de ces chemins.

⁸⁵ Près des carrières de Logodec, on a découvert un dépôt de haches en bronze à ailettes.

⁸⁶ Comme pour Coatsal, on soupçonne à Castel Coudiec une présence seigneuriale (en lien peut-être avec la frairie de Couguiec). C'est un lieu noble.

⁸⁷ Le site de Goz Ilis a été parfaitement décrit par Flagelle dans le même article que ci-dessus (note 17) pour le Raquériou. Avec sa précision habituelle il mentionne des « *substructions au milieu d'un petit bosquet, dans un champ de terre labourable dépendant de Kerantrévoux (lieu noble), à 300 mètres S-S-E. de Coz-Ilis. La tradition rapporte qu'il s'y trouvait une église dont la tour était plus élevée que celle du bourg ; à 8 mètres à l'est de ce que l'on pourrait considérer comme le chevet de l'église, se trouve un puits comblé, duquel on a retiré, à 1 mètre 50 de profondeur, un lec'h cannelé de 1 mètre 20 de long et deux fragments de lec'hs coniques de 30 centimètres et 40 centimètres de long, fendus dans la longueur, mais d'une autre nature de pierre que celle du lec'h cannelé* ». L'emplacement correspond à une excroissance est/ouest (orientation habituelle des églises) de la parcelle n°408 nommée « goulis vras », ce qui concorde toujours avec la tradition orale des anciens habitants du quartier. Le village de Gozilis présente des caractéristiques uniques : il est constitué d'une seule bande de terre de 40 mètres de large s'étirant de la parcelle 408 au Belon ; ses terres sont bordées à l'ouest par notre route qui sur plus de 120 mètres au nord des habitations a une largeur d'un peu moins de 10 mètres, ce qui lui a valu, on s'en doute, le label de « romaine » par les habitants. Elle se dirige très exactement vers un gué sur le Belon. C'est par ce gué qu'auraient été acheminées les pierres de construction du village de Castel Nevez au début du siècle dernier, en provenance de...Quimerc'h.

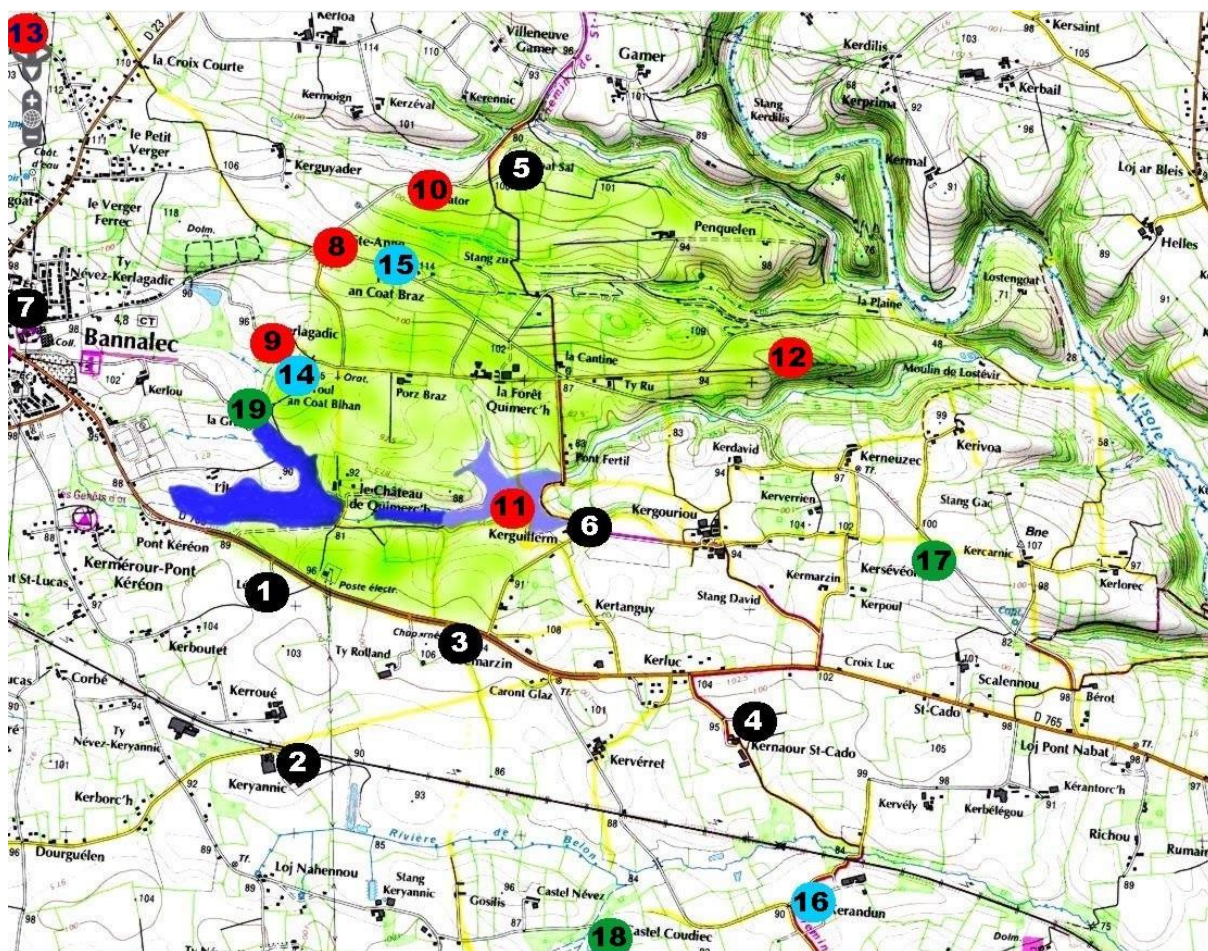


Fig.43 : Lieux nobles et toponymes sensibles autour de Quimerc'h (carte IGN site GéoBretagne).
(Forêt de Quimerc'h en vert et anciens chemins en jaune).

- Terres tenues à titre de taille et convenant congéable dans l'ordre de l'aveu de 1539 :
 1. « *La metairie dudit chasteau appelé le **Manoir du Laety**...exemp de fouaige ouquel Manoir y a quatre estaiges etc..* »
 2. « *Le **Manoir de KerJehannic** exempt de fouaige...* »
 3. « *Le **Manoir de Loc Martin** exempt de fouaige...* »
 4. « *Le **Manoir du Grand Parc** exempt de fouaige...* », en 1687 : « ***Manoir noble de Grand Champ anciennement Grand Parc autrement Kernaour*** » (= Kernaour Saint-Cado). Métairie noble de Quimerc'h. (aliénée à la bourgeoisie quimperloise).
 5. « *Le **Manoir de Coz Sal** exempt de fouaige...* »
 6. « *Le **Manoir de Kerguillaume** exempt de fouaige...* »
 7. « *Le **Manoir de Poulfanc** exempt de fouaige sitz ou Bourg paroissial...* »
- Seigneurie de ligence : biens « détenus autrefois par Jehan de Cornouaille ...seigneur de Heznant et de la Villeneuve à présant à Françoise de Kerguégant Dame de Heznant » :
 8. « *Le **Manoir de La Villeneuve**...* », en 1681 : « ***Sainte Anne autrement La Villeneuffve*** », en 1496 : « *Mannoir de Sainte Anne* ». (Les Hénants possédaient au moins trois manoirs nommés « la Villeneuffve »)
 9. « *Le **Manoir de Kerlagadic**...* »
 10. « *Le **Manoir de Coettor**...* »
 11. « *La seigneurie de ligencze à cause d'un parc appelé **Le Raquayros** que profitent les hommes de laditte dame de Heznant dud(ict) Manoir de K(er)lagadic...* » (Voir ci-dessus note 27). L'aveu mentionne un simple parc sans parler de lieu noble : cette qualité ne semble provenir que des sources notariales.
 12. « *la seigneurie de ramaige que la Dame de Heznant dict avoir sur le village de **Coz Castel sitz au Boys et Forest de K(er)yimmerch*** ». (Hypothèse restant à vérifier, voir ci-dessus).
- Seigneurie de ligence « déssus les héritaiges et fiez de Dame Marie Tromeleyec (= Tromelin) Dame de Lyvynot » :

13. « le village du **Guernic** ». Une chapellenie possédait des terres⁸⁸ en ce village. Les bénéfices allaient à un maître (chapelain ?), chargé du fonctionnement des petites écoles à Bannalec⁸⁹.
- Terres tenues à titre de taille et convenant congéable dans l'aveu de 1681 :
14. « *Le Manoir de Toulancoat Jsellaff...* »
15. « *Le Manoir de Toulancoat Huellaff...* »
16. « *Le lieu noble de Recheudonet autrement Kerendun...* » également en 1681 : « *lieu noble de Crehandonnet autrement Kerandun et Crechendonnet* », « *Qenechguedunnec* » et « *Qnechguedunec* » en 1426. Situé au carrefour de deux vieux chemins menant, l'un à Castel Coudiec et l'autre au lieu noble de Grand Parc (et au delà vers Kerguillerm ?).
- Autres toponymes :
17. « **Quenquis** Guenniou » ancien nom de Kerseveon (1426-1486). « *Le Plessix Viniou* »⁹⁰ en 1737 (en indivision entre les seigneuries de Quimerc'h et de Melien)
18. **Castel Coudiec** («*Kercosc Castell*») en 1426, «*Cosc Castell*» en 1457⁹¹. Voir ci-dessus.
19. **La Grange**, considéré comme lieu noble dans de rares actes notariés tardifs (ex : Guichard notaire (AD29) 8 septembre 1744 : « *lieu noble de La Granche* »).

Cette constellation de lieux nobles est un signe supplémentaire de l'importance de la seigneurie de Quimerc'h ; sa basse cour, de plus, avait une taille respectable et se doublait d'un camp et/ou faubourg ; la motte disposait de chemins d'accès rapide au réseau routier préexistant. Malgré tous ces indices de son importance, elle n'a jamais évolué en bourg castral⁹² et on imagine plus aisément un lieu de garnison plutôt que de peuplement. La famille des Quimerc'h, apparentée aux comtes de Cornouaille (et aux familles de la même mouvance : Heznant, Haubois, Plessix...), semble avoir reçu la mission de contrôler le pays tant par ses possessions que par ses fonctions (voyer de Quimperlé). Son ascension remonte vraisemblablement à l'époque où s'affrontaient deux légitimités : celle du comte (qui devient Duc dès 1066), se présentant comme héritière des anciens princes et des institutions de nature carolingienne⁹³, d'une part ; et celle issue de l'émigration, d'autre part, représentée par les machtierns. Malgré la pauvreté des archives concernant ces derniers, leur existence transparaît dans le nombre anormalement élevé de petites seigneuries en Cornouaille. Alliés au vicomte de Léon, ils se révoltèrent contre la famille des Cornouaille au milieu du XI^e siècle, et cette révolte est à l'origine de la donation des trèves de Trébalay et de Trevennou (en Bannalec à l'époque) à Sainte-Croix (donations qui pourraient bien être des zones « tampon » ou des confiscations prolongeant ou s'insérant dans les terres des Quimerc'h). L'axe de ce conflit a dû passer par Bannalec, expliquant que le Bourg ne se soit pas développé à partir d'un chef-lieu féodal (Quimerc'h était tout indiqué), mais en un carrefour où poussaient les genêts.

Je voudrais adresser mes remerciements aux habitants du quartier de Quimerc'h pour leur accueil, et particulièrement à Monsieur Jean Christien, Monsieur et Madame Danion, Monsieur et Madame Furic, Madame Juliette Herpe, Monsieur Jos Kok et Madame Maya Missaar, Monsieur François Louis Penn et Monsieur Michel Le Reste, au personnel de la Mairie de Bannalec et à Monsieur Marcel Jambou qui s'est improvisé conférencier lors de notre visite du 30 octobre 2011.

⁸⁸ 30 novembre 1731- Guichard notaire A.D.29

⁸⁹ Bull. Société Archéologique du Finistère 1939 p.78

⁹⁰ 26 mars 1737 (Guichard – notaire) A.D.29

⁹¹ Tous ces toponymes anciens ont été relevés par P. Hollocou (précité)....

⁹² Il ne connaît de chapelle indépendante qu'à partir du château de 1828.

⁹³ A ce titre ils pouvaient revendiquer la *Foresta*, notion juridique recouvrant non seulement des forêts, mais toutes terres revendiquées par le détenteur de la puissance publique ; les possessions des Quimerc'h devaient en être issues dans une forte proportion- cf. note 32.

